

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISANT

Tous les VENDREDIS

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

Le Clairon

LES EXCES DE VITESSE

A Saint-Hyacinthe, l'on peut dire que la plupart des automobilistes sont respectueux de la loi de la vitesse et ont un souci humain de la vie des gens.

N'empêché qu'un trop grand nombre aussi sont, au volant, des êtres dangereux qui s'exposent, à tout moment, à devenir criminels.

Nous exhortons fortement ces derniers à être plus prudents, dans l'avenir, à se rappeler toujours qu'en faisant de l'excès de vitesse, ils tombent sous le coup d'une loi que l'on vient de décider d'appliquer selon toute sa sévérité, et que de plus, tout en exposant leur propre vie, ils tiennent d'une main la clef de la porte d'une geôle, et de l'autre la corde à pendre, selon la gravité des accidents auxquels ils s'exposent de donner lieu, par suite de leur extravagance irraisonnée.

Si l'on considère que la province de Québec est actuellement sillonnée en tous sens par au delà de 75,000 autos qui figurent sur les listes d'inscription du bureau provincial, à part les autos qui nous viennent du dehors, l'on peut dire que comparé à ce nombre celui des accidents d'auto enregistrés est relativement peu considérable. Tout de même, les accidents d'auto, et les pertes de vie résultant de ces accidents sont malheureusement encore trop nombreux. Et, combien plus nombreux auraient ils été et deviendraient-ils, sans la loi qui sévit contre les excès de vitesse, et qu'on applique actuellement avec autant de rigueur?

Les automobilistes se doivent de protéger leur propre vie, et nous dirons que c'est pour eux un devoir encore plus stricte de protéger celle des gens.

La circulation des automobiles est réglementée, et ce n'est pas pour rien que ces règlements ont été édictés : il faut en tenir compte, les respecter, s'y soumettre.

Les automobilistes savent que l'administration du service de contravention à la loi de la vitesse, comme aux autres lois qui ont rapport à l'automobile, a été placée, il y a quelque temps, sous le contrôle du ministère de la voirie. Or, après un premier appel lancé aux automobilistes, l'honorable M. Perron, ministre de la voirie, vient de leur en adresser un deuxième les invitant à la prudence, et il appert que ce sera le dernier. Actuellement 450 agents spéciaux veillent à l'observation des règlements.

Nous approuvons cette campagne que fait actuellement le ministère de la voirie, en vue de la conservation des vies humaines, en tentant, par tous les moyens à sa disposition, de mettre un frein aux excès de vitesse.

Il est rapporté que, depuis le mois de juin, 1,190 automobilistes ont payé l'amende, et 97 auraient perdu leur licence pour l'année. Sur le nombre de ceux qui ont payé l'amende, 700 seraient de la province, et 442 de l'extérieur. On rapporte aussi que 782 rapports viennent d'être reçus des 450 officiers qui sont chargés de faire la police un peu partout. Il résultera certainement de ces rapports qu'un bon nombre encore devront payer l'amende, et que d'autres viendront s'ajouter au nombre de ceux qui ont perdu leur licence pour l'année.

Nous tenons à mettre sous les yeux des automobilistes qui nous lisent, cette déclaration toute récente du ministre de la voirie, l'honorable M. Perron. " Nous sommes bien disposés envers les automobilistes, mais, en présence des abus persistants, veuillez croire que les licences vont disparaître comme la neige au soleil. C'est le seul moyen de faire ouvrir les yeux à certaines gens."

Il ressort, de cette déclaration, que le ministre de la voirie est bien décidé à ne plus faire payer l'amende, mais à enlever leur licence à ceux qui viendront en contravention avec la loi qui régit les automobilistes.

Donc, que ces derniers se surveillent bien, puisque l'œil de la loi les regarde sévèrement. Il se commet certainement des abus auxquels il faut mettre fin. Avant de satisfaire sa passion de lancer sa voiture à une allure dévergondée, l'automobiliste devrait user de sa raison et de son jugement : les excès de vitesse sont toujours dangereux, dangereux pour les personnes qui occupent l'automobile, et dangereux pour les piétons et le public voyageur.

Et, que ceux-là qui se sont toujours soumis aux règlements de la loi de la vitesse continuent à le faire ; et que ceux qui s'en sont toujours moqués prennent son importance en plus grande considération, cela dans leur propre intérêt et celui du public en général. On évitera ainsi ces accidents et ces morts tragiques que l'on déplore tous les jours.

—o::—

CHRONIQUE MUNICIPALE

SEANCE DU 16 JUILLET 1924.

Sont présents : Son Honneur le maire Bouchard et MM. les échevins J. L. Guillet, E. Payan, M. Daigle, N. Demers, J. E. Lanoix, M. Côté, L. G. Lalime, V. Hébert et J. Godbout.

Lecture et approbation des minutes de la dernière séance.

Le rapport des élections du 7 courant est lu et déposé dans les archives.

Production des certificats constatant que Son Honneur le maire Bouchard et MM. les échevins Guillet, Payan, Godbout et Daigle ont prêté le serment d'office.

Il est proposé par l'échevin N. Demers, secondé par l'échevin L. G. Lalime, et résolu que l'échevin J. L. Guillet soit nommé pro-maire

de ce conseil. Adopté, l'échevin Guillet s'abstenant de voter.

Il est proposé par l'échevin J. L. Guillet, secondé par l'échevin M. Côté et résolu à l'unanimité que les comités permanents soient composés comme suit :

FINANCES : J. E. Lanoix, président, et les échevins E. Payan, J. L. Guillet, N. Demers et M. Côté.

VOIRIE : A. Demers, président, et les échevins E. Payan, L. G. Lalime, J. E. Lanoix et M. Daigle.

AQUEDUC : E. Payan, président, et les échevins J. L. Guillet, J. Godbout, M. Daigle et A. Demers.

POLICE : M. Côté, président, et les échevins V. Hébert, L. G. Lalime, J. Godbout et N. Demers.

FEU : N. Demers, président, et les échevins E. Payan, L. G. Lalime, J. Godbout et A. Demers.

ECLAIRAGE : L. G. Lalime, président, et les échevins E. Payan, J. E. Lanoix, M. Daigle et M. Côté.

MARCHES : M. Daigle, président, et les échevins V. Hébert, L. G. Lalime, J. E. Lanoix et M. Côté.

HYGIENE : Victor Hébert, président, et les échevins L. G. Lalime, J. Godbout, M. Côté et A. Demers.

PARCS : J. Godbout, président, et les échevins E. Payan, J. L. Guillet, N. Demers et A. Demers.

Son Honneur le maire Bouchard fait connaître au conseil que M. le Magistrat Emile Marin a fait don d'un grand nombre de volumes pour la bibliothèque municipale.

Il est proposé par l'échevin J. L. Guillet, secondé par l'échevin J. E. Lanoix, et résolu à l'unanimité que le conseil de cette ville reçoive avec plaisir, de la part du Magistrat Marin, le magnifique don d'une grande quantité de volumes pour la bibliothèque municipale, et offre au généreux donateur ses sincères remerciements.

Une lettre de Mlle Gladu est déposée dans les archives.

Lecture d'une lettre de l'Union des Municipalités Canadiennes.

Il est proposé par l'échevin J. E. Lanoix, secondé par l'échevin L. G. Lalime, et résolu à l'unanimité que Son Honneur le maire soit chargé de représenter la ville de St-Hyacinthe à la convention de l'Union des Municipalités Canadiennes, au mois d'août.

Lecture de la lettre de la compagnie A. A. Côté & Fils, Limitée, demandant mainlevée d'hypothèque en vertu du règlement No 243 et de la déclaration solennelle l'accompagnant.

Il est proposé par l'échevin J. E. Lanoix, secondé par l'échevin J. Godbout, et résolu à l'unanimité que mainlevée d'hypothèque pour la somme de \$1,000.00 soit donnée à la compagnie A. A. Côté & Fils, Limitée.

Le rapport sur l'incendie du garage Fortin est lu et déposé dans les archives.

Les applications comme pompiers et policiers sont laissées sur la table.

Lecture d'une lettre des Soeurs St-Joseph demandant d'attendre, pour paver la rue De la Bruyère, qu'elles en fassent la demande, et d'une requête de certains intéressés demandant le pavage de cette rue.

Vu la requête des Soeurs St-Joseph demandant la suspension des travaux de construction de pavage sur la rue De la Bruyère, et vu la contre-requête de la majorité des propriétaires de cette rue, il est proposé par l'échevin J. E. Lanoix, secondé par l'échevin M. Daigle, et résolu à l'unanimité que le pavage soit fait, conformément au règlement, mais qu'un délai n'excédant pas deux années soit accordé aux Soeurs St-Joseph pour payer leur part des pavages, à condition qu'elles paient un intérêt de 6 pour cent par année sur le montant qu'elles seront appelées à contribuer jusqu'à la date du paiement.

Lecture d'une lettre de la Société d'Agriculture demandant de faire le creusage requis pour le passage d'un tuyau devant conduire l'eau aux bâtisses où elle abrite les animaux.

Il est proposé par l'échevin E. Payan, secondé par l'échevin N. Demers, et résolu à l'unanimité que les services de l'ingénieur et du contremaître de l'aqueduc soient pourvus gratuitement à la Société d'Agriculture pour surveiller les travaux.

Une lettre de MM. E. H. Richer & Fils est laissée sur la table.

Lecture et approbation des comptes, et la séance est levée.

TOUT LE RAPPORT, RIEN QUE LE RAPPORT

Ce n'est pas par des polémiques que l'on contribuera au succès de la prochaine conférence, au recouvrement des réparations, à la stabilisation des changes, à la paix, internationale et sociale. Nous nous permettrons donc, aujourd'hui encore, de chercher tranquillement une interprétation impartiale des faits. Nous n'avons à plaider pour personne ni à requérir contre personne. Nous croyons, comme l'enseigne une inscription célèbre, qu'on sert sa patrie en cultivant simplement la vérité.

tion n'est facile à obtenir, quand on opère sous la lumière crue d'une intense publicité.

A Chequers, cependant, le gouvernement britannique avait apporté un programme. Ces suggestions anglaises furent d'abord exposées par écrit, en termes un peu différents, et sous la forme d'une lettre personnelle. Ni l'exposé, ni la lettre n'étaient de M. MacDonald, mais ce détail importe peut-être moins qu'on ne l'a cru; et l'on ferait sûrement une fausse manœuvre si l'on y insistait. Ni l'exposé, ni la lettre, ne demeurèrent sans réponse. Du côté français, l'on a la conviction d'avoir clairement manifesté qu'on se réservait de discuter les suggestions anglaises, mais qu'on ne les adoptait pas et qu'on n'était nullement lié par elles.

Après la conversation de Chequers, le gouvernement britannique a envoyé des invitations aux autres puissances intéressées, pour les prier de participer à la conférence. Comme aucune formule n'avait été arrêtée à Chequers, c'est au Foreign office que les invitations ont été rédigées. Dans ce texte, le gouvernement britannique a exprimé certaines suggestions relatives aux travaux de la conférence—suggestions plus ou moins analogues à celles dont il avait saisi le gouvernement français.

Cette affaire d'invitations a suscité des commentaires indignés. Mais si l'indignation peut faire des vers et défaire des cabinets, on sait qu'elle "n'est pas un état d'esprit diplomatique". A regarder les choses froidement, on reconnaît que l'Angleterre a un droit incontestable, mais que ce droit a une limite non moins certaine. L'Angleterre a le droit de faire toutes les suggestions qu'elle veut, non seulement pour que des questions déterminées soient soumises à la prochaine conférence, mais aussi pour que ces questions soient résolues dans un sens déterminé. En revanche, l'Angleterre dépasserait son droit,—involontairement sans doute, mais le résultat n'en serait guère moins fâcheux,—si elle laissait croire que le gouvernement français est d'accord avec elle pour présenter telle ou telle suggestion. D'ailleurs, le gouvernement français n'a pas manqué d'envoyer à ses ambassadeurs le compte rendu de Chequers. Les ambassadeurs de France ont à utiliser ce compte rendu, dans des conditions qu'on leur a parfois indiquées en détail, pour renseigner les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités. Il y avait donc très peu de chances pour qu'une confusion se produisît entre les suggestions de l'Angleterre et les intentions de la France. Mais comme la presse s'est emparée de l'affaire, il n'est peut-être pas inutile qu'on dise clairement : les suggestions contenues dans l'invitation britannique sont uniquement des suggestions britanniques.

Il reste pourtant une question et ce n'est pas la moins importante : dans tout cela, que devient la conférence, que devient la mise en oeuvre du rapport Dawes, que deviennent le recouvrement des réparations, la stabilisation des changes, et tout ce qui s'ensuit ?

En soulignant la distinction qui existe entre les suggestions de l'Angleterre et les intentions de la France, on s'acquitte d'un devoir que les polémiques ont évidemment rendu nécessaire : mais on s'expose aussi à des risques, le remède

pouvant engendrer à son tour un nouveau mal. Douze jours avant la conférence de Londres, on fait ressortir un désaccord franco-anglais. Or le succès de la conférence dépend précisément d'un accord franco-anglais. Il est vrai que les suggestions britanniques ne sont pas invariables et que les intentions de la France ne sont pas intraitables. Le désaccord peut donc n'être qu'apparent et temporaire. Mais il faut compter avec un élément moral qui est indispensable au succès : la confiance publique, la détente générale, l'élan unanime vers un avenir meilleur. C'est cet élan qui seul, peut-être, permettra de franchir des passages difficiles et d'éviter, entre peuples européens, le nouveau choc que certains déclarent inévitable. Si on laisse briser ce grand élan—soit parce que la France et l'Angleterre auront l'air de ne plus s'entendre, soit parce que la conférence de Londres se perdra dans des querelles de spécialistes—retrouvera-t-on jamais les chances de paix et de paiement que l'on aura perdues ? Les peuples découragés ne retourneront-ils pas à leurs prétentions inconciliables, en murmurant entre eux : "Ce n'était pas la peine assurément."

Tout en rappelant que les suggestions présentées par l'Angleterre engagent uniquement l'Angleterre—et ne l'engagent même pas définitivement, car aucune conférence ne serait possible si personne ne voulait renoncer à rien—il faudrait donc rappeler aussi que le champ de la conférence est nettement circonscrit et que, sur ce terrain si soigneusement exploré, un accord unanime ne peut pas manquer de se produire à bref délai. Mais comment traduire une pareille espérance ? Comment la faire pénétrer dans les esprits ? Puisque l'heure est aux suggestions, essayons à notre tour de suggérer une idée.

L'idée que nous proposons, et que bien d'autres ont certainement inventée, consiste simplement à dire que la conférence de Londres devra mettre en oeuvre :

Tout le rapport des experts.

Rien que le rapport des experts.

Ces deux lignes exigent-elles une explication ? A tout hasard, la voici.

En instituant l'enquête des experts et en adoptant ses conclusions, les gouvernements intéressés ont tenté de résoudre le problème des réparations par un règlement consenti, et non plus par un règlement imposé. Le nouveau système porte en lui tous les éléments nécessaires à son fonctionnement depuis les mesures qui s'appliqueraient en cas de recettes surabondantes et de parfaite coopération jusqu'à celles qui s'appliqueraient en cas de déficits ou de manquements. Nous avons montré hier, par des textes qu'aucune polémique ne saurait biffer, que les experts ont prévu des garanties pour les cas de manquement, et des procédures pour constater ces manquements. L'une au moins de ces procédures—celle qui concerne les cinq revenus gagés—doit être complétée par des protocoles internationaux, et elle fournit un excellent exemple des questions que la conférence de Londres devra régler. Quand nous disons que la conférence devra mettre en oeuvre tout le rapport des experts, nous entendons qu'elle devra mettre au point, entre autres choses,

(Suite à page 8)

CANADIAN NATIONAL RAILWAYS

Modifications dans le service des trains de passagers.

Heure soire
Commencant dimanche le 18 mai le service d'été des trains suburbains entre St-Hyacinthe et Montréal sera en opération. Des changements importants seront aussi faits dans l'horaire de plusieurs autres trains venant ou partant de St-Hyacinthe. Ces changements sont ainsi :

St-Hyacinthe — Montréal
Train No 33, tous les jours, pour Montréal, laissera St-Hyacinthe à 5.06 a. m. au lieu de 5.57 a. m.

Train No 15, tous les jours, laissera St-Hyacinthe pour Montréal à 5.48 a. m. au lieu de 6.18 a. m.
Train No 37, excepté le dimanche, laissera St-Hyacinthe pour

Montréal à 6.13 a. m. au lieu de 7.13 a. m.

Train No 41, de Nicolet, excepté le dimanche, laissera St-Hyacinthe pour Montréal à 7.23 a. m. au lieu de 9.43 a. m., arrivant à Montréal à 8.45 a. m.

Train No 23, laissera St-Hyacinthe pour Montréal à 1.45 p. m., excepté samedi et dimanche, au lieu de 2.45 p. m., dimanche excepté.

Train No 45, pour Montréal à 5.00 p. m. passera tous les jours, au lieu de tous les jours dimanche excepté comme à présent.

Train No 145 pour Montréal, 8.25 p. m. le dimanche seulement est retranché.

Train No 39, le dimanche seulement, laissera St-Hyacinthe pour Montréal à 7.30 p. m. au lieu de 7.55 p. m.

Train No 11, excepté le dimanche, laissera St-Hyacinthe pour Montréal à 10.37 a. m. au lieu de 10.40 a. m.

Train No 17, tous les jours, laissera St-Hyacinthe à 5.20 p. m. au lieu de 5.22 p. m., arrivant à Montréal à 6.50 p. m.

Train No 43, un train nouveau laissera St-Hyacinthe à 5.57 p. m. tous les jours et arrivera à Montréal à 7.20 p. m.

Prenant effet samedi le 24 mai, laissera St-Hyacinthe pour Montréal le samedi seulement à 3.50 p. m., arrivera à Montréal à 5.05 p. m.

Montréal St-Hyacinthe à Richmond Portland.

Train No 16, tous les jours pour Portland, quittera St-Hyacinthe à 10.25 a. m. au lieu de 9.50 a. m.

Train No 44, nouveau train local, laissera St-Hyacinthe pour Richmond à 9.37 a. m.

Train No 24, tous les jours, laissera Montréal à 11.10 a. m. au lieu de 12.10 p. m. et arrivera à Saint-Hyacinthe à 12.30 p. m.

Train No 12 excepté le dimanche pour Island Pond, laissera St-Hyacinthe à 5.15 p. m. au lieu de 5.35 p. m.

Train No 46 pour Québec, tous les jours laissera St-Hyacinthe à 6.03 p. m. au lieu de 5.48 p. m.

Train No 38, laissera Montréal à 4.20 p. m. tous les jours exceptés le samedi et le dimanche, au lieu de 6.10 p. m. tous les jours dimanche excepté et arrivera à St-Hyacinthe à 5.45 p. m.

Train No 42 excepté le dimanche, partira de Montréal à 5.10 p. m. au lieu de 5.20 p. m. et arrivera à St-Hyacinthe à 6.35 p. m.

Train No 14 tous les jours pour Portland, laissera St-Hyacinthe à 10.12 p. m. au lieu de 9.48 p. m.

Entrant en vigueur le 24 mai un nouveau train quittera Montréal le samedi seulement à 12.45 p. m. et arrivera à St-Hyacinthe à 2.05 p. m.

Il n'y a aucun changement pour les autres trains qui ne sont pas contenus dans cette liste.

Pour amples renseignements veuillez vous adresser à

E. O. Picard
Agent pour la ville
35 Laframboise, Tel. No 304
J. P. Lazure
Chef de gare, Tel No 85

A VENDRE

Set de salon, piano, grand miroir, ameublement.
S'adresser à 345 Girouard.

L'AME BELLIQUEUSE DE L'ALLEMAGNE

Dans le discours qu'il a dernièrement prononcé en Belgique, à son retour d'un voyage en Allemagne, l'honorable M. Vanderelde a cru devoir signaler l'état d'âme inquiétant pour la paix du monde qu'il a constaté au delà du Rhin.

Cet avertissement n'est pas pour nous surprendre ; mais il mérite hautement d'être souligné, surtout à l'heure que nous vivons.

Et, en effet, la guerre ou la paix ne dépend pas des contrats signés entre les parties ; une lugubre histoire de chiffons de papier a récemment ajouté son témoignage à ceux déjà enregistrés dans le cours des siècles écoulés. La guerre ou la paix ne repose pas uniquement sur les questions d'armement ou des désarmements ; elle repose, avant tout, sur le sentiment des peuples.

Napoléon Ier qui n'était pas un sot l'a cruellement éprouvé. Il n'avait, semble-t-il, rien négligé pour désarmer la Prusse en 1808 ; il comptait bien l'avoir mise pour longtemps hors d'état de nuire.

Il l'a cependant retrouvée quelques années plus tard, dressée contre ses armées affaiblies.

La Prusse, au lendemain de sa défaite, avait attentivement préparé, en silence, la mobilisation spirituelle et matérielle de ses forces en attendant ce qu'elle appelait "l'heure du destin". Elle a, en 1913, saisi d'une main audacieuse l'occasion qui lui était offerte de prendre sa revanche et, poursuivant sa chance jusqu'au bout, elle fut l'agent essentiel de nos malheurs en 1914 et 1915.

Elle n'a pas répudié les enseignements de son histoire, elle ne cesse point de s'en inspirer.

Pas plus que leurs célèbres devanciers de la Prusse, les hommes d'Etat actuels de l'Allemagne vaincue n'ont pratiquement pas déposé les armes.

Pénétrés des doctrines politiques à vues attentives et patientes illustrées par Bismarck dont ils sont les élèves, ils préparent les succès de l'avenir en violant outrageusement sinon la lettre, du moins l'esprit du Traité de Versailles.

Nul n'ignore les clauses militaires de ce pacte. Elles réduisaient à 100,000 hommes les forces armées de l'Allemagne. Depuis, le Reich, par un habile subterfuge, a obtenu d'élever cet effectif à un total de 250,000 hommes (Reichwehr et Schupo).

Les hommes composant cette force sont tous des volontaires liés au service pour 11 ans ; tous sont des combattants ; les emplois secondaires sont rigoureusement attribués à la main-d'œuvre civile.

Au lendemain d'une guerre où s'est affirmée une fois de plus l'importance primordiale des cadres et des spécialistes, on peut mesurer la valeur des incomparables ressources que présentent 250,000 militaires de carrière sélectionnés sur une population de 50 à 60 millions d'habitants.

L'esprit d'organisation qu'on ne saurait refuser aux dirigeants de l'Allemagne a déjà visiblement fait de ces soldats de métier le moule dans lequel sera jeté, à l'heure propice, le peuple allemand enflammé par les constantes excitations des dirigeants irrédentistes.

Telle est bien la pensée de l'intelligent et résolu von Seeckt, chef des pas, a-t-il dit en substance à la Reichswehr, la petite troupe prévue par le Traité. Tous vous êtes destinés à être des chefs pour le peuple allemand en cas de danger !

Et chacun sait ce que signifie le mot "danger" dans le langage de nos agressifs et cupides voisins.

Et cependant, aux termes mêmes

du Traité de Versailles, les forces armées de l'Allemagne sont "exclusivement destinées au maintien de l'ordre et à la police des frontières."

La police des frontières ! Nul n'ignore avec quelle richesse d'imagination les Allemands inventent les soi-disant périls qui menacent l'intégrité de leur territoire et les destinées de l'Empire : avec quelle fertilité d'astucieuses ressources ils osent qualifier d'opérations défensives les agressions les plus caractérisées dans la conception et dans l'exécution.

C'est en vertu de ces dangers, cyniquement imaginés après coup, que l'Allemagne veut encore aujourd'hui justifier l'invasion de 1914 et la violation de la Belgique supposée menaçante par ses complicités avec la France. La Belgique complice de la France ! Quelle dérision !

Et c'est en prévision d'une nouvelle ruée à déclencher, le moment venu, que sont manifestement et dès à présent dressées les troupes de la nation allemande.

L'instruction nécessaire leur est intensivement donnée d'après les prescriptions d'un règlement général dont les doctrines et les tendances sont officiellement définies en ces termes :

"Le règlement prend pour base les effectifs, l'armement et l'équipement d'une grande puissance moderne et non pas seulement l'armée formée en vertu du Traité de paix."

Cette simple citation suffira à édifier le lecteur sur la désinvolture avec laquelle nos voisins foulent aux pieds les clauses militaires du pacte qu'ils ont solennellement juré de respecter !

o o o

Et pour préparer les troupes de cette puissante armée moderne dont les cadres défient dès à présent toute comparaison, l'Allemagne supplée par jeu de manoeuvre astucieuses à l'abolition du service obligatoire, en attendant son prochain rétablissement envisagé, du haut de la tribune parlementaire, par les ministres du Reich eux-mêmes.

La jeunesse est enrôlée dans une série d'associations patriotiques ou sportives, patronnées en sous-main par l'Etat et en relations suivies avec l'armée. La Reichswehr, sous prétexte de sport et d'éducation physique, donne aux adhérents les éléments de l'instruction militaire, entraîne leurs corps et trempe leur moral.

Le ministre des affaires étrangères Stresemann disait récemment en parlant de ces associations : "Par leurs actes et par leur propagande, elles s'appliquent à ce que nous avons perdu quand nous avons été obligés de renoncer au service militaire obligatoire... A ces associations, je le crois, nous appartiendrions, nous-même si nous étions jeune encore."

Voilà certes un aveu dépouillé d'artifices ! Enfin, et je l'affirme sans crainte d'être démenti pas même en Allemagne, la grande agence qui recrute les futurs combattants du Reich, c'est l'Université. A tous les degrés, primaires, secondaires, supérieurs, le corps enseignant est là-bas l'apôtre du militarisme, du pangermanisme et de la revanche. Les grandes Facultés constituent le foyer le plus ardent, le plus actif de cet apostolat. Les instituteurs insufflent l'irrédentisme dans l'esprit et le cœur de la jeunesse ; ils paient de leur personne, puisque nombre d'entre eux, en violation formelle du Traité de Versailles, accomplissent des périodes d'instruction militaire en vue desquelles ils obtiennent de leurs chefs l'octroi de congés réguliers.

Amis lecteurs, comparez et jugez !

Au reste, à quiconque voudrait être renseigné en détail sur l'état d'âme de l'Allemagne, je me permets de conseiller la lecture d'un ouvrage passionnant dû à la plume alerte de M. Edouard Helsey et intitulé *Au pays de la monnaie de*



Gin Canadien

Melchers

Croix-D'Or



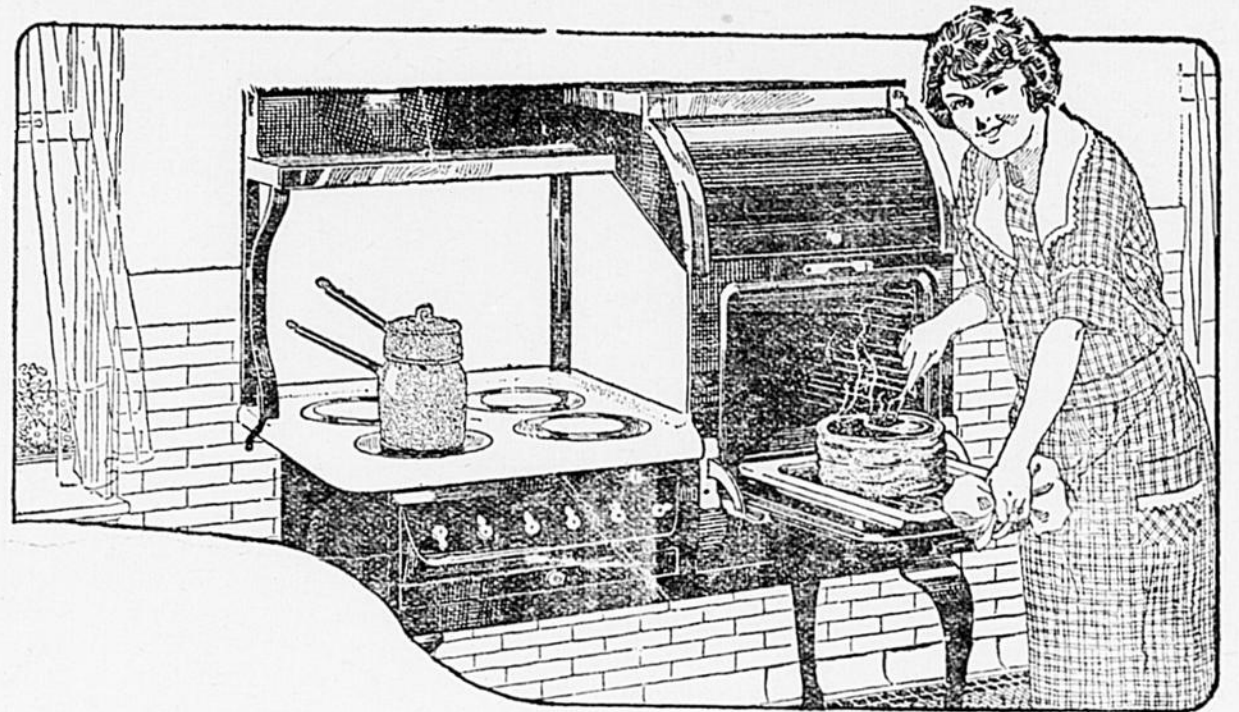
LE MEILLEUR GIN DISTILLÉ

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:

Gros	42 onces	Prix \$3.80
Moyens	26 " "	2.55
Petits	10 " "	1.10

The Melchers Gin and Spirits Distillery Co., Limited - Montréal



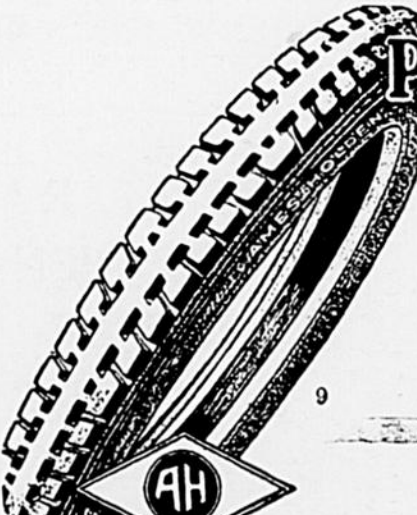
Augmentez la Valeur des Aliments en les Cuisant à l'Electricité

Vous êtes particulière lorsqu'il s'agit de l'achat de vos viandes, mais très souvent, le rôti choisi avec le plus grand soin vous déçoit totalement. Il n'est pas tendre et manque de saveur ou d'arôme. En somme, il ne se mange pas bien. Evidemment, la cuisson en a été défectueuse. Trop ou trop peu de chaleur, une chaleur inégale ou un fourneau troué suffisent pour gâter les meilleurs mets. Pourquoi ne pas vous garantir contre tous ces inconvénients en faisant votre cuisine à l'électricité ? Avec un

Poêle Electrique

Vous êtes certaine des résultats. Vous pouvez compter sur une chaleur intense et régulière, parfaitement sous contrôle, sur un fourneau absolument imperméable à l'air et sur nombre d'autres avantages. La cuisine à l'électricité conserve aux aliments toute leur valeur nutritive. Les viandes, les légumes, le pain, les pâtisseries, tous les aliments ont meilleur goût et sont plus profitables lorsque cuits à l'électricité. Les pertes sont éliminées, les dépenses de la maison sont réduites. Pourquoi ne pas bénéficier dans votre maison des avantages d'un poêle électrique ? Consultez-nous sur notre système de paiements à terme.

Southern Canada Power Company Limited



LES PNEUS AMES HOLDEN

Fabriqués ET VENDUS
par Ames Holden Tire & Rubber Co., Limited
KITCHENER, ONTARIO

vous donneront un plus fort rendement de roulage pour chaque dollar qu'ils vous coûtent—Faites-en l'expérience—avec n'importe quelle autre marque de pneus, et

"Comparez la Durabilité"

VENDUS PAR
René DUCHARME, St-Hyacinthe
Garage FORTIN, St-Hyacinthe.

singe.

Et si, comme l'histoire l'enseigne, la guerre ou la paix dépend surtout du sentiment des peuples, l'heure est-elle venue de consentir les abdications dont nous sommes menacés par les conversations tenues à Chequers ?

L'heure est-elle venue d'abandonner notre emprise militaire sur la Rhur, où nous paralysons l'industrie guerrière de l'Allemagne ? L'heure est-elle venue d'affaiblir la puissance de nos institutions mi-

litaires, qui sont notre suprême sauvegarde contre les desseins avérés du Reich ?

o o o

Rien ne servirait de fermer les yeux sur la recrudescence de l'esprit guerrier en Allemagne. On peut certes la déplorer, mais il n'est pas possible de la nier. Elle nous impose l'effort d'une vigilance continue et de mesures préservatrices.

Tant que la mission de contrôle militaire subsistera sur place, en Allemagne, nous aurons chance

d'être renseignés sur tout ce qui se passera d'important dans l'armée du Reich et nous pourrons y faire face. Le jour où elle aura été remplacée par les vagues et intermittants sondages de la Société des Nations, le contrôle militaire sera mort et bien mort, et nous serons dans la nuit. Tant que nous tiendrons la Rhur, les deux grandes fabriques de canons de l'Allemagne, Krupp et Ehrhart, ne pour-

Suite à la page 8

LE FOYER

LE SOUVENIR

Qu'un autre, en arrivant au soir de son destin,
Voie au fond de sa vie, éclatant et hautain,
Celui qu'il fut jadis et dont le pas sonore
Sur la route parvient à son oreille encore
Et dont il se rappelle avoir vécu les jours.
La gloire a couronné son front heureux. L'amour
Au laurier toujours vert mêle son myrthe sombre
Qui parfume la nuit et qui sent bon dans l'ombre ;
La Fortunatrice et qui lève un flambeau,
En riant, l'a tiré par le pan du manteau ;
La toile s'est changée en pourpre à son épaule ;
Les abeilles, au creux de la ruche et du saule,
Ont toujours eu pour lui quelque miel réservé.
Ce qu'il fut est si beau qu'il peut l'avoir rêvé
Et, dans son souvenir, il s'apparaît pareil
A quelqu'un qui marcha longtemps dans le soleil,
Et qu'au seuil de la nuit accueilleraient encor
Des torches de lumière et des trompettes d'or !

Mais moi, si je regarde au fond de ma pensée,
D'aujourd'hui jusqu'au bout de ma route passée,
Toujours je me retrouve et toujours je me vois !
Toujours le même, assis toujours au même endroit.
Sur le sable jaillit mon unique fontaine
Où ma bouche à son eau rafraîchit mon haleine.
Là-bas, près du pin rouge et rauque, dans le vent,
C'est là que je me vois et de là que j'entends
Encor, dans l'air pur, au matin de ma vie,
De ma flûte, monter de mes lèvres unies,
Sonore, harmonieux, humble, tremblant et beau,
Mon premier souffle juste à mon premier roseau.

Henri de Régnier.

de l'Académie Française.

—oOo—

JUILLET

Sous le ciel de juillet qui de clarté l'inonde,
Le champ vaste, à mes yeux et jusqu'à l'horizon,
Étale le blé mûr que déjà la moisson
S'apprête à dérober à la glèbe féconde.

L'angélus du midi jette son dernier son.
Il vibre en s'éteignant sur cette plaine blonde
Qui se tait, engourdie en sa torpeur profonde :
Il n'en sort aucun bruit, n'y passe aucun frisson.

Et sous le tapis d'or où nul épi ne bouge,
Où le coquelicot a mis sa flamme rouge
Qui s'allume au brasier du grand soleil d'été.

On dirait que le champ qu'assoupit le silence,
Comme un travailleur las et pris de somnolence,
S'alanguit sous le poids de sa fertilité.

Achille Millien.

—oOo—

AUX VACHES NOIRES.

L'histoire véridique de ces escarpes
de la banlieue parisienne, se déguisant
en agents de police pour opérer plus
facilement, me rappelle une aventure
de voyage, qui prouve, une fois de plus,
que la province retardataire est souvent
en avance sur la capitale.

Etant à Villiers-sur-Mer, il y a quelques
années, j'allais volontiers flâner au fin
matin sur la plage trop encombrée de
baigneurs dans la journée, et goûter le
double plaisir de la promenade et de la
solitude. Ce jour-là, profitant de la marée
basse, je longeais les falaises bizarrement
découpées dans la glaise, qui s'étendent
jusqu'à Houlgate, et dont des blocs énormes,
détachés, forment dans le sable des entable-
ments assez grandioses pour mériter le
nom de chaos, lorsque, à la hauteur des
"Vaches Noires", rochers couverts de moules
qui font penser à un troupeau de ruminants

accroupis, j'aperçus tout à coup dans une
anfractuosité deux yeux brillants sous des
sourcils en broussailles qui me regardaient
fixement. Les dits yeux appartenaient à un
vieux doanier pelotonné dans son caban
et si bien dissimulé qu'il semblait faire corps
avec la pierre grisâtre.

—Que guettez-vous donc là mon brave ?
des contrebandiers ?
—P't'être ben !
—On fait donc de la contrebande par ici ?

—Tout d'même !
—En tout cas, vous êtes bien caché !
Un peu plus, je marchais sur vous.

—On n'me voit point d'la plage ?
—On ne vous distingue pas à dix pas.

—Allons, tant mieux !
—Est-ce que vous êtes là depuis longtemps ?

—C'temps qui faut !
—Vous passez quelquefois la nuit ?

—Quèque fois !
—Diable. C'est un métier à attraper
des rhumatismes.

—J'en ons ! dit-il, allongeant de

grosses mains noueuses dont les poignets
sortaient de manches trop courtes, tandis
que son képi lui rentrait jusqu'aux oreilles.

Vraiment, nos soldats sont bien mal
habillés !

—Si c'était un effet de vot' bonté, m'sieu,
d'vous éloigner un brin..... vous pourriez
effrayer.....

—Qui donc ?
—Ceux de là-bas.

Il désignait une barque minuscule, pointant
du large, que j'avais peine à distinguer d'un
oiseau de mer.

—Ah ! vous supposez que ce sont des
contrebandiers ?

—P't'êt' ben ! Faut avoir l'œil.

—Alors, je me retire. Bonne chance !

—Merci, m'sieu !

Je m'éloignais discrètement, tandis que le
bateau suspect se rapprochait peu à peu ; un
léger sifflement venu du large glissa sur les
lames ; un autre répondit de la côte ; bien sûr
les imprudents allaient se jeter dans la gueule
du loup, et malgré mon respect de l'autorité, je
les plaignais avec cette sympathie raisonnée et
parfaitement déraisonnable que nous accordons
thie irraisonnée et parfaitement détrop
volontiers aux fraudeurs de toute espèce.

Je le rencontrai quelquefois en venant du
danger ? leur œil plus exercé avait-il éventé la
cachette, mais je ne vis ramener aucune prise
et je guettais vainement le retour de mon vieux
gabelou pour le questionner à ce sujet.

Je le rencontrai quelques fois encore dans mes
promenades matinales, nous échangeions un
bonjour, un petit salut, mais jamais, malgré mon
désir de montrer à ma femme cette figure
originale, je ne le vis repasser sur la plage ou
remonter la digue comme ses camarades, leur
faction finie. La sienne dirait-elle éternellement
? J'avais beau les dévisager, presque tous étaient
de jeunes soldats, tandis que le mien eût au
moins mérité trois chevrons !

Le jour de mon départ, rencontrant par hasard
le brigadier à la gare, je ne pus me tenir de m'en
informer.

Il me regarda étonné :

—Un vieux ? du côté d'Auberville ?
le ?... Connais pas... C'est peut-être d'une
autre brigade.

Et le train, arrivant, coupa court à l'explication.

o o o

Deux ans après, traversant le village d'Auberville,
je m'arrêtai à une auberge, proche de l'église,
dont l'enseigne : "Aux Vaches Noires", se balançait
au-dessus de la tête d'un vieux grand-père en
train de bercer un tout petit enfant.

—Une bouteille de cidre, s'il vous plaît.

Il leva les yeux, des yeux vifs, perçants sous
leurs sourcils en broussailles, éclairant d'une
lueur de malice le visage parcheminé que je
reconnus aussitôt.

—Tiens ! c'est vous, mon brave ; vous avez
donc pris votre retraite ?

—J'n'entends point.

—Il fait meilleur ici que dans les "Vaches
Noires" d'en bas.

—J'n'entends point.

—Comment, vous ne vous souvenez pas de moi ?

—J'n'entends point.

Et il toucha son oreille.

Sourd ? Mais ce n'était pas étonnant avec le
métier qu'il faisait, à son âge, il avait dû
attraper une fraîcheur ; et je lui expliquai toute
ma sympathie en criant à tue-tête sans qu'il
parût entendre goutte.

Attirés peut-être par le bruit, un jeune
homme, portant le costume de douanier, parut
sur le seuil avec

une jeune femme accorte et avenante, vers
laquelle le marmot tendit aussitôt les bras.

Elle le prit avec ce geste gracieux et
passionné des mères heureuses et le présentant
aux lèvres de son mari :

—Embrasse papa.

La moustache brune effleura le béguin de
l'enfantelet qui fronça le sourcil comme un
petit chaton ; puis s'apercevant de ma présence,
le jeune père demanda :

—Monsieur désire ?

—Trinquer avec vous et avec votre ancien....

Brusquement le vieux m'interrompit.

—Mon gendre n'aurait point s'attarder à
cause d'un service... Mais moi j'veux ben.
Va conduire ton homme, ma fille, je garderai
l'petiot — et j'servirai l'monsieur.

Je le regardais, ébahi de ce changement à
vue ; il cligna de l'œil et, apportant un pichet
de cidre mousseux, il s'assit en face de moi,
tandis que les deux époux, sans se faire prier,
dévalaient de compagnie vers la falaise.

—Je n'suis point sourd, dit-il tranquillement,
tout en bégayant son petit fils, comme s'il
n'avait jamais fait autre chose, mais v'stes
un tantinet bavard, sauf vot'respect ! et l'on
fait quèque fois du mal avec sa langue, faut
d'être averti. V's n'êtes point un méchant
homme, n'voudriez point causer d'peine au
pauvre monde... un p'tit ménage si gentil !

—Que signifie ?

—J'vas vous conter ça en douceur, mais à
condition qu'vous n'j'aurez mie.

J'acquiesçai de bonne grâce.

—Pour lors, v'la c'que c'est, j'ons
jamais été plus douanier que sourd... au
contraire... c't-à-dire.

—Que vous faisiez de la contrebande !
m'écriai-je, frappé d'un trait de lumière.

—Oh ! si peu qu'pas ! histoire d'obliger
mes clients, pas davantage ! d'leur donner
du tabac, des liqueurs à meilleur compte...
c'est point faire tort au monde, au contraire !

Un peu plus il eut réclamé le prix
Montyon.

—Mais cet uniforme ? est-ce que votre
gendre ?..

—Mon gend' n'était pas mon gend'...
mais seulement le galant d'Irma... oh !
pour l'bon motif... Un jour, ou plutôt une
nuit qu'y s'était endormi dans les roches,
en bas, il avait été surpris par la marée et
n'avait eu que l'temps d'escalader la falaise
et de s'y réfugier ici comme un chien mouillé.
Tout en s'échappant au feu, il r'luguait ma
fille, un beau brin d'fille, v'savez pu voir,
et elle, j'voyais ben qu'elle l'trouvait aussi
à son gré... Alors il r'vint un jour et puis
un aut'... Moi ça m'chiffonnait ben un peu
parce qu'un gabelou, pas vrai !... Mais enfin,
y a pas d'sot métier... L'garçon n'était
point mal bâti, s'parents avaient du bien...
et j'aurais p't'être dit oui... mais eux
avaient d'ambition... ils voulaient un dot...
Pour lors, j'dis benique ! j'congédiai
l'galant... honnêtement... et j'y déclarai
comme ça, en bonne amitié, que si j'revoyais
son uniforme... dans les alentours d'ma
fille... j'y casserais les reins.

—C'était vif !

—Oh ! mais la jeunesse c'est plus vif
encore... et rusé... mais j'ons pas non plus
un' bête et j'm'avisais bientôt qu'Irma
qu'avait d'abord versé toutes les larmes de
son corps n'pleurait plus qu'd'un œil... J'ou-
vris l'mien... pas d'uniforme autour d'au-
berge, ben sûr... ; seulement, un matin,
je l'trouvais en paquet derrière un roche,
l'galant quittait son poste entre deux ronds
pour aller causer à ma fille sous un
éclusement... D'abord j'pris l'corps du
délit comme disent les procès verbaux et
j'allais tout chaud d'colère bat' l'appel d'ma
façon sur l'dos du garçon... mais j'r'fléchis...
la p'tite avait d'la défense, j'savais qu'y
n'lui arriverait rien d'fâcheux... et j'avais
justement... des affaires en train... qui

BUREAU et RESIDENCE

74 ST-DOMINIQUE

Téléphone Bell 92

WILFRID AMYOT

REPRESENTANT DE LA

NORTH AMERICAN ASSURANCE

SUR LA VIE

Imperial

UNDERWRITES CORPORATION

Of Canada

Garantie par la plus ancienne compagnie d'assurance au monde

THE SUN INSURANCE OFFICE

Of London, England

Protection contre les

ACCIDENTS ET LES MALADIES

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE
A VENDRE OU A ECHANGER.

ST-HYACINTHE

EN VENTE A NOTRE BUREAU

DIVERSES FORMULES A L'USAGE des
AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Pancartes de tous Genres SUR PAPIER ET SUR CARTON

Feuilles de Rôles, Blancs de Listelectorale
et Autres Formules pour Rayer
ou Ajouter les Noms de la liste Electorale.

pouvaient lui rapporter gros... d'quoi
parfaire la dot, ma fine !... un père est
un père, s'pas ? Alors, sans faire
semblant de rien, j'surveillais leurs
manigances et chaque fois que l'gars
était d'garde... c'était moi qui la
montais à sa place.

—Et vous n'avez jamais eu d'ac-
croc ?

—Jamais ! fallait un Parisien
comme vous pour s'inquiéter d'la
figure d'un daniel... A c't'heure,
ma fille est cassée, l'petiot est su-
perbe, tout le monde est heureux...
ça n'vaut-y p'point mieux que d'se
fâcher ?

—Et avez-vous pris "votre re-
traite", au moins, vieux forban ?

—Pour ça oui, m'sieur, répondit-
il avec une conviction fort plaisante ;
ça n'est point que ce soit mal... qui

mais pour mon gend'... ça ne se-
rait point convenable.

Arthur Dourliac.

—o—

PENSEES

—Tirer vanité de son rang ou
de sa place, c'est avertir que l'on
est au-dessous.

Marie Leczinska

—N'avoir pas d'ennemis c'est
n'être pas digne d'avoir des amis.

Joubert.

—Le grand art d'être heureux
n'est que l'art de bien vivre.

—Si le vase n'est pas net, tout
ce qu'on y verse s'agit bientôt.

Horace.

NOTES LOCALES

ASSEMBLEE A ST-CHARLES.

M. T. D. Bouchard, député provincial de St-Hyacinthe, a commencé, dimanche dernier, par St-Damase, une série d'assemblées qu'il tiendra dans les différentes paroisses du comté.

Dimanche, 27 juillet, il ira à St-Charles-sur-Richelieu, où il adressera la parole aux électeurs de cette paroisse après la grand'messe.

A HIGHGATE.

M. L. Lussier, C. R., et Mme Lussier passent quelques semaines à Highgate Springs.

PERSONNEL.

M. G. de Serres et Mme de Serres, de Montréal, étaient à St-Hyacinthe hier.

SOUVENIRS.

Le premier acte reçu par le notaire L. S. Adam, qui a été shérif, est un acte de mariage de F. A. Leclère et autres à George Leclère. Son dernier acte a été reçu le 16 mai 1881. C'est le contrat de mariage de Nectaire Beauregard avec Mlle Cordélie Lessard.

Le premier acte reçu par Mtre J. B. S. Bathalon, ancien notaire à St-Pie, aujourd'hui régistrateur du comté de Bagot, l'a été le 30 juin 1883. C'est un contrat de mariage entre F. X. Beauchemin et Mlle M. P. J. Manseau. Son dernier est en date du 8 juin 1909, quittance par Isola Gévy et autres à Marie Rodier, ou Marie Rodier à Isola Gévy.

Le premier acte reçu par Mtre M. E. Bernier, ancien ministre dans le cabinet Laurier, l'a été le 21 juin 1867. C'est le brevet de cléricature de J. B. N. Lamoureux avec E. phrem Tétrault.

Son dernier a été, No 15.984 de ses minutes, mainlevée par Angélique Patenaude à Eusébe Clapin, le 30 oct. 1903.

N. D. D. Bessette, notaire, de Richelieu, a reçu son premier acte le 4 Nov. 1868, obligation par Joseph Daigneau à Jos. Braithwaite, et son dernier, No 2945, le 11 Nov. 1896, obligation par Jos Trudeau à Dame Régina Côté.

Armand Boisseau a reçu son premier acte le 10 oct. 1911, bail par Arthur Flibotte à Eugène Flibotte ; et son dernier, No 4219, le 7 oct. 1922, quittance par F. X. A. Boisseau à Zoé Melançon.

J. L. Cormier, aujourd'hui shérif de ce district, avait reçu son premier acte comme notaire, le 24 sept. 1901. C'était un avis de la Banque de St-Hyacinthe à Lucie Cordeau. Son dernier acte No 17-30, était un rachat de rente de la Seigneurie Jones au Roi.

Le premier acte reçu par S. Carreau l'a été le 1er avril 1905. C'était un bail par la succession Raymond à J. Alix ; et son dernier, No 489, le 19 août 1909, obligation par B. Dufresne à A. Ménard.

M. Emery Lafontaine, de St-Hugues, avait reçu son premier acte le 10 mars 1858, brevet de cléricature de G. E. Jacques chez Ls Taché ; et son dernier, No 12.243, le 28 mai 1904, quittance par Dame Adélaïde (nom illisible) à Moïse Brodeur.

Le premier acte de J. P. Bazinet a été reçu le 10 juin 1894, testament de Israël Brodeur dit Lavigne ; et le dernier, le 12 mars 1907, vente J. Gaudet et Virginie Casault.

M. Jos Nault, ancien régistrateur de ce comté, avait reçu son premier acte comme notaire, le 19 février 1865, contrat de mariage F. X. Girard et Mlle R. Tremblay ; et son dernier, No 1015, avis par

R. St-Jacques & Cie à H. St-Germain.

Le premier acte reçu par le notaire J. Tessier, de St-Césaire, était une entreprise de bâtisse entre Charles Choinière dit Sabourin et Pierre Daigle, le 19 nov. 1842 ; et le dernier, No 6008, le 9 juin 1874, était une procuration par Charles Beauvais à Adonias Poirier.

Savez-vous quel est l'âge de l'église de la paroisse desservie par les Dominicains ?

Elle a exactement cent trente ans. Le Rév. M. Cherrier, curé de St-Denis, en a posé la première pierre le 3 juillet 1794. Voici l'entrée qui se lit au registre de l'état civil pour l'année 1794 :

L'AN MIL SEPT CENT QUATRE VINGT QUATORZE, le trois juillet, par nous prêtre soussigné, curé de St-Denis, avec l'approbation, et par ordre de Sa Grandeur Monseigneur Jean François Hubert, évêque de Québec, a été bénie et posée la première pierre de l'église paroissiale, sous le titre de St-Hyacinthe, en la seigneurie de St-Hyacinthe dite Hyamaska en l'endroit appelé la Cascade, laquelle pierre inscrite (Mgr Hubert évêque de Québec) nous avons posé, à l'angle du sud-ouest la devanture de l'église, en présence de M. Noisieux, curé de St-Matthieu, et Duroubray, curé du lieu, de Mme Delorme, Seigneuresse du lieu, et de Mlle Delorme sa fille, des Syndies Charles Benoit, Charles Landreville, Jean de Sol, Jean Bte Lussier et d'un grand concours des plus respectables paroissiens du dit lieu. En foi de quoi nous avons dressé le présent auquel ont signé avec nous quelques-uns des notables, à St-Hyacinthe, le 3 juillet 1794.

Signé : Noisieux, ptre, Mariane Delorme, Jean Dessaulles, B. Duroubray, ptre, Cherrier, ptre, Charles Benoit.

TOUT LE MONDE DOIT ETRE SOUMIS A LA LOI.

On entend souvent dire que seuls les pauvres gens sont soumis aux coups de nos lois criminelles et pénales. Les tribunaux de notre province sont en train d'établir que, dans notre pays, tout le monde doit respecter les lois de l'honnêteté.

Deux avocats viennent d'être condamnés à deux ans de pénitencier pour avoir pratiqué l'esqueroquerie chez leurs clients. Il y a lieu de féliciter les tribunaux d'avoir fait leur devoir dans ces deux cas.

Les avocats qui ont été condamnés sont J. Aldège Dupuis, de Montréal, et N. J. Marion, de Hull. Le premier était accusé d'avoir extorqué sept cents dollars à un de ses clients, et l'autre, quinze cents dollars à une pauvre veuve qui lui avait confié une cause.

Quant au cas du premier, nous désirons donner quelques détails, car des citoyens de notre ville ont été mêlés à cette cause.

Un ancien citoyen de Saint-Hyacinthe avait des démêlés avec la justice, au sujet de la circulation de faux billets sur les tramways de Montréal. Ne connaissant aucun avocat à Montréal pour prendre sa cause, il s'était adressé à un employé du Palais de Justice de Montréal qui lui avait introduit l'avocat Aldège Dupuis.

Ce dernier lui avait demandé soixante-cinq dollars pour le défendre, lui et son fils, jusqu'à la fin des procès. Le client avait payé cette somme et avait obtenu un reçu établissant que, pour cette somme, les causes seraient conduites jusqu'à leur fin.

L'avocat Dupuis avait appris subséquemment que son client était un homme ayant certaines ressources pécuniaires. Voici ce qu'il inventa pour lui soutirer de l'argent, suivant ce qui a été établi par la preuve.

L'avocat représenta à son client qu'il était pris dans une affaire très grave qui pouvait lui valoir, avec son fils, plusieurs années de pénitencier. Il lui dit, cependant, qu'il

connaissait un moyen sûr de le tirer d'affaire. Ce moyen c'était d'acheter l'avocat et le détective en chef de la compagnie des tramways. Cela devait cependant lui coûter deux mille dollars. Le client, apeuré par les représentations de son avocat, décida de trouver les deux mille dollars.

Il vint à Saint-Hyacinthe rencontrer un de ses amis pour emprunter ce montant. Cet ami, soupçonnant quelque chose de louche, amena son emprunteur rencontrer le maire de la ville, M. T. D. Bouchard. M. Bouchard expliqua immédiatement à ces deux personnes que l'avocat voulait tout simplement voler son client. Il demanda à ce dernier de retourner à Montréal, et de dire à son avocat qu'il n'avait pu prélever le montant nécessaire.

Le client retourna à Montréal ; son avocat vint le rencontrer et le persuada de lui donner sept cents dollars pour acheter les deux officiers de la compagnie, lui promettant de régler son affaire de manière à ce qu'il n'en entende plus jamais parler.

Le client vint informer M. Bouchard de cette affaire. M. Bouchard fit alors comprendre à ce monsieur qu'il s'était fait escroquer son argent. M. Bouchard rencontra l'avocat et lui demanda de remettre ce montant de sept cents dollars. L'avocat Dupuis répondit qu'il ne le remettrait pas, et qu'il se fichait de lui comme de l'an quarante.

M. Bouchard décida de porter l'affaire devant le conseil du barreau. Pour une raison ou pour une autre, sa plainte n'eut pas de suite. Il restait au client le recours au criminel, et une plainte fut logée contre l'avocat Dupuis.

La cause est venue devant le juge en chef des sessions de la paix, l'honorable M. J. Décarie. Elle a été entendue vendredi de la semaine dernière, et le juge Décarie a condamné l'avocat Dupuis à deux ans de pénitencier. Le président du tribunal a déclaré qu'il était temps de mettre fin à ces abus de confiance, et de faire comprendre à certains avocats qu'ils étaient soumis à la loi comme les autres mortels. Ces avocats sont une disgrâce pour le barreau qu'ils déshonorent.

M. Dupuis est connu quelque peu dans notre région, attendu qu'il est déjà porté candidat dans le comté de Bagot comme unioniste.

LA GREVE EST REGLEE.

Lundi de cette semaine, les ouvriers en grève de la manufacture Ames-Holden McCready ont demandé le maire Bouchard pour les représenter dans le but de régler leurs difficultés avec la compagnie.

M. Bouchard a accepté, et il y a eu une assemblée conjointe des grévistes et des représentants de la compagnie. La manufacture était représentée par M. Thomas Lane, M. Smart, M. McNichol, le nouveau gérant de la succursale locale, M. McRudden et M. Smith.

M. Lane, M. Smart et M. McNichol ont adressé la parole aux grévistes, ainsi que le maire Bouchard. Il y a eu ensuite une entrevue entre M. Bouchard et les représentants de la manufacture.

Après quelques moments de pourparlers M. Bouchard, ayant fait accepter un règlement de part et d'autre, a déclaré la grève close.

Dans des pourparlers antérieurs, M. Bouchard avait fait accepter cinq réclamations des ouvriers. La dernière était celle relative à l'augmentation de salaire.

La question de salaire a été réglée, la compagnie et les grévistes convenant d'accepter l'échelle de gages existant à la manufacture J. A. & M. Côté.

Les ouvriers ont repris le travail mercredi matin.

SERVANTE DEMANDEE. Au No 320 rue Girouard.

INTERESSANTE REVUE DE L'INDUSTRIE DU CIMENT.

Olivar Asselin, directeur d'une maison de banque bien connue, passe en revue les différentes phases de l'industrie du ciment au Canada et fait ressortir les chances exceptionnelles qui s'offrent à la nouvelle compagnie, la Nationale.

L'étude que vient de faire Olivar Asselin, de la maison Versailles - Vidricaire-Boulais (Limitée), sur l'industrie du ciment constitue certes un événement dans les annales de cette industrie au Canada. Cette question du ciment a fait, depuis quelques années, le sujet d'articles nombreux dans la presse du pays. On a prétendu que la consommation du ciment au pays n'était pas égale à la production des différents "plants" de la grosse compagnie qui en est propriétaire.

Au cours d'une analyse très détaillée sur le sujet, M. Asselin donne des détails nouveaux et traite tout particulièrement des témoignages rendus par les officiers de la Canada Cement Company lors de différentes enquêtes qui ont eu lieu, témoignages qui avaient trait à la production des différents "plants".

M. Asselin donne aussi les principales raisons qui ont amené la

maison Versailles - Vidricaires - Boulais (Limitée) a s'intéresser directement à l'émission de la Compagnie de Ciment Nationale dont les établissements sont situés à Montréal-Est. Il appuie tout particulièrement sur le fait qu'au delà d'un million de dollars ont déjà été utilisés à la construction de cet établissement et sur le fait que les obligations qui sont émises actuellement constitueront un lien qui aura priorité sur les actions privilégiées déjà vendues. Parlant de l'émission elle-même, M. Asselin la classe dans la catégorie des placements d'hommes d'affaires et il ajoute que ses possibilités sont très grandes vu le boni de 20 à 33 1-3 pour cent d'actions ordinaires qu'on donne avec les obligations.

Quiconque veut se renseigner sur l'industrie du ciment trouvera profit à lire l'article écrit par M. Asselin. Cet article est publié dans les principaux journaux de la province.

L'ETAT DES PARTIS

Une des questions les plus intéressantes que l'on peut se poser à la fin de la session est de savoir où en sont les trois partis qui composent la Chambre.

Le plus grand changement s'est effectué dans le parti progressiste. En raison de la politique du gouvernement, le gros du parti ayant

M. Forke à sa tête a supporté le gouvernement ; et c'est ce qui explique les fortes majorités obtenues au cours de la session. Mais dans le dernier mois, — tandis que l'on reprochait aux libéraux dans la presse conservatrice de trop céder à l'Ouest, — un groupe progressiste avancé se plaignait que les concessions étaient insuffisantes ; et il se forma une sorte de quatrième parti, sous le nom de "ginger group", et qui présentait des vues fort radicales. Ce qui indique suffisamment que la conciliation réunit les modérés, mais fait toujours jaillir aux extrêmes des protestations.

Le parti conservateur a fait une opposition plutôt constante qu'énergique. M. Meighen lui-même a souvent cédé le pas à Sir Henry Drayton qui discute les mesures sur un ton de conservation et se fait remarquer par la continuité que par l'éloquence. Aucune nouvelle figure ne s'est signalée dans le petit groupe tory. A côté des leaders, les mêmes orateurs que dans le passé qui ne reflètent en aucune façon la combativité dont font preuve les journaux de parti.

Le gouvernement a perdu le vote de quelques députés libéraux sur le budget ; mais le relief qu'on a voulu donner à ces divergences n'a pas empêché ces députés de conserver leur confiance dans les autres mesures du gouvernement. L'attention publique se porte maintenant vers un remaniement probable du ministère.



Cette fois-
demandez la
Frontenac
Export Ale

—et vous obtiendrez la meilleure bière au monde.
Faites avec ce qu'il y a de mieux en fait de houblon et de malt, — c'est une bière piquante, nutritive et désaltérante de qualité incomparable.

"Vaut la peine d'être demandée"

Téléphone 288

Distributeur pour le Commerce

AMEOEE LACROIX, 228 GIROUARD
St-Hyacinthe

NOTES LOCALES

ETAT CIVIL

Cathédrale

Baptêmes

Juillet 17—Marie, Denise, Jeanette, fille de Félix Bienvenu et de Cordélie Bachand. Parrain et marraine Joseph Bienvenu et Maria Cadotte.

“ 21—Marie, Denise, Francoise, Huguette, fille de Loranzo Robert et de Yvonne Flibotte. Parrain et marraine, Georges Flibotte et Delphine Gagnon.

“ 22—Joseph, Napoléon, Jacques, fils de Arthur Giard et de Yvonne Tanguay. Parrain et marraine, Napoléon Giard et Arzélle Dansereau.

Sépultures

Juillet 18—L'abbé Pierre-Charles Boulay, ancien curé de St-Damase, 73 ans.

“ 18—Marie-Jeanne Juneau, fille de Amédée Juneau et de Albina Girouard, 7 semaines.

“ 23—Théo. Caouette, veuf de Marguerite Dion, 75 ans.

“ 3—Rosilda Raymond, fille de J. B. Raymond et de Délia Desjarlets, 21 ans.

EGLISE NOTRE-DAME

Baptêmes

Juillet 17—Jean-Paul, fils de Paul-Roméo Dion et de Antoinette Bérard. Parrain et marraine, Octave Dion et Georgiana Ledoux.

“ 19—Marie, Jeanne - d'Arc, Lucille, fille de Hormidas Lussier et de Eulanie Paquet. Parrain et marraine, Hormidas Davignon et Annette Plouffe.

“ 20—Marie-Anne, Rosianne, fille de Joseph Massé et de Aurore Deshay. Parrain et marraine, Arthur Boucher et Laura Fontaine.

“ 20—Joseph, Pierre, Guy, fils de Henri St-Sauveur et de Aldéa Carle. Parrain et marraine, Rosaire Leblanc et Jeannette Voghel.

“ 22—Joseph, Jean - Paul, Guy, fils de Albérie Laroche et de Isabelle Casavant. Parrain et marraine, Henri Laroche et Anna Laroche.

“ 22—Marie, Aline, Laurenda, fille de Albert Lorranger et de Délima Joyal. Parrain et marraine, Emile Joyal et Laurenda Lussier.

L'EXPOSITION.

Nous rappelons que l'exposition agricole du comté de St-Hyacinthe aura lieu en notre ville, les 12 et 13 août prochain.

Comme par le passé, il y aura, sur le terrain, des attractions, de la musique et divers autres amusements. Le programme récréatif comprend des équilibristes, des acrobates et des voltigeurs, des courses de chevaux de cultivateurs, et une partie de base-ball entre les clubs Richmond et St-Hyacinthe. Il paraît qu'on n'aura pas lieu de s'ennuyer sur le terrain.

Mais, comme on le pense bien, le but de l'exposition n'est pas surtout de procurer des jeux et des amusements aux gens : elle a un but infiniment plus pratique, celui de contribuer à l'avancement progressif et à l'amélioration de l'agriculture dans notre comté. Voilà pourquoi les officiers de la Société d'Agriculture apportent beaucoup plus d'attention et d'importance à la quantité des exposants et à la qualité des exhibits.

Depuis plusieurs années, nous avons une exposition qui fait honneur à notre comté. Sans doute, il reste encore quelque chose à faire avant que notre exposition ait toute l'importance qu'elle devrait avoir ; mais les choses s'améliorent chaque année, et, avec le temps et le généreux concours de la population de notre ville et des paroisses de notre comté, nous aurons certainement ici une des plus belles expositions de comté qui se puissent tenir.

Nous invitons dès maintenant tous les gens de la ville et de nos campagnes à prendre la décision de visiter l'exposition de St-Hyacinthe. Chaque entrée sur le terrain est une aide à la Société d'Agriculture du comté et un encouragement à l'agriculture, et la cause de l'agriculture c'est la cause de tout le monde, indistinctement.

FETE CHAMPETRE.

Le dimanche, 3 août prochain, les membres du club social Le Maskoutain auront une fête champêtre au chalet du Dr J. N. Paul Fournier, dentiste, à "La Pointe des Fourches." Il assisteront à un dîner d'habitant où le punch sera servi.

M. le Dr J. N. Paul Fournier a généreusement offert son chalet aux officiers du Maskoutain pour cette fête.

EN VISITE.

M. et Mme Napoléon Godbout, de cette ville, ont reçu, dernièrement, la visite de M. et Mme J. H. Vadnais, de Proctor, Vermont, qui avaient avec eux leur petite fille Agnès. M. Vadnais est le neveu de Mme Godbout. Ces aimables visiteurs ont fait le voyage en auto.

MARIEVILLE vs CLEMENTIN

Dimanche prochain, si la température le permet, le club de baseball Clémentin, un club local, recevra la visite du Marieville. La rencontre de ces deux clubs, qui jouissent d'une bonne renommée et comptent parmi les forts clubs amateurs, aura lieu au rond Laframboise, et la partie sera arbitrée par le docteur J. A. Viger.

Cette partie sera certainement très intéressante, et vaudra la peine d'être vue par tous les amateurs du base-ball.

SERVANTE DEMANDEE.

Pour aider au ménage. Pas d'enfants.

S'adresser à Mme Desjardins, rue St-Simon, au dessus de la Banque Hochelaga. jno

EN VOYAGE.

M. le juge E. Marin, magistrat de district, est allé siéger à Sherbrooke, mercredi de cette semaine.

EN PROMENADE.

M. Pierre Gadbois, Mme Gadbois, M. Wilfrid Chabot et Mme Chabot, de St-Thomas d'Aquin ; M. et Mme P. Girouard sont allés faire une promenade, dimanche dernier, chez M. Norbert Marion, à Roxton-Pond.

MALFAITEURS PRECOCES

Dans la nuit de vendredi à samedi, une Dame de la rue Desaulles a vu deux jeunes gens en train d'enlever une vitre, à l'établissement de M. Hector Chartier, commerçant de bois. Elle en averti de suite la police par téléphone. Aussitôt que les jeunes gens virent les policiers, ils se sau-

vèrent à toutes jambes. Le constable Gaucher ayant tiré en l'air quelques coups de revolver, l'un des fuyards se jeta par terre et se mit à crier qu'il était blessé. Les policiers Gaucher et Moreau se rendirent à lui et constatèrent que c'était un enfant de neuf ans, appelé Montigny. Ils le conduisirent tout simplement chez ses parents, après s'être fait nommer le complice. Ce dernier était un jeune Bousquet, âgé de 13 ans. Un mandat a été pris contre lui, samedi, à la demande de M. S. Casavant. Amené devant M. le Magistrat Marin, il a admis qu'il avait tenté l'effraction chez M. Chartier, comme il a admis avoir fait effraction, une semaine auparavant, à la fabrique de Phonographes Casavant, y avoir volé \$12.00 et avoir également fait effraction au moulin de M. G. N. L'arrivée et d'y avoir volé divers articles de bureau. M. le Magistrat l'a condamné à trois ans d'école de réforme.

Personne n'a encore pris action, dans le cas du jeune Montigny.

VACANCE.

M. Louis Deschênes, du Clairon, est allé passer quelques jours de vacance chez son oncle, M. le curé de St-Pacôme, dans le comté de Kamouraska, ainsi que chez sa mère, au même endroit.

UN ANCIEN.

Nous avons eu le plaisir de voir à St-Hyacinthe, ces jours derniers, notre ancien concitoyen, M. Vincent Martenon, jardinier fleuriste, de Montréal.

GAIS VISITEURS.

Miles Monty, Brien, Marie-Ange et Hélène Perreault ; MM. Jean-Camille Bernard et Henry Monty, tous de Beloeil, ont fait une courte visite à des amis de cette ville, mercredi de cette semaine.

SERIEUX ACCIDENT

Lundi après-midi, M. George Jaquez, l'un des contremaîtres de la manufacture Canadian Manhasett Cotton Co., de cette ville, fit faire une promenade à trois jeunes filles, Miles Rosilda et Fernande Raymond, filles de M. J. Bte Raymond, et Mlle Maria Roy, fille de Mme Vve Napoléon Roy. Tous ensemble, ils s'étaient rendus assez loin sur le chemin de St-Dominique. Comme ils approchaient de St-Hyacinthe, Mlle Rosilda Raymond se mit au volant, et M. Jacques lui donna les premières leçons, pour lui enseigner comment conduire un automobile. Tout marchait assez bien, quand le propriétaire de la voiture se rendit compte que le train de St-Guillaume, à destination de Farnham, entrainait justement en gare. Il dit à Mlle Raymond d'appliquer les freins, mais c'était trop tard ; la voiture était frappée en plein flanc, faisant quelques tours sur elle-même. M. Jacques, Mlle Fernande Raymond et Mlle Roy étant projetés à une distance de vingt-cinq pieds environ, pendant que Mlle Rosilda Raymond était traînée sur une distance de plus de cent pieds. Les trois premiers purent se relever sans le secours de personne et se faire conduire à leurs demeures respectives. Quant à la quatrième, deux jeunes gens de St-Joseph, MM. Aldéi Cordeau et Joseph Laplante, se portèrent à son secours et la conduisirent à l'Hôpital St-Charles, où elle est morte, une heure après y être arrivée.

A l'heure qu'il est, on assure que l'état de Mlle Roy est assez critique.

A LA COMMISSION DES ECOLES

Les commissaires d'écoles de la ville se sont assemblés pour la première fois, mardi soir, depuis la dernière élection. Tous étaient présents.

Par un vote unanime, M. Samuel Casavant a été choisi comme président pour la treizième année, et M. René Morin comme secrétaire pour la quinzisième année.

VOYAGE PEU ORDINAIRE

Mme M. P. Hamel, de cette ville, a le plaisir de recevoir chez elle, sa sœur, Mme Jérémie Cloutier, de New-Bedford, Mass., et sa nièce, Mlle Adélina Cloutier.

Toutes trois sont parties pour St-Mathieu, comté de St-Maurice, où Mme Cloutier va rencontrer son frère, M. Xavier Fredette, qu'elle n'a pas vu depuis trente-trois ans.

EN VILLE

M. Tancrède Bengle, ci-devant Grand Connétable de cette ville, aujourd'hui de Montréal, et M. le notaire P. L. F. Noisieux, de St-Césaire, étaient en ville, mardi de cette semaine.

TROP VITE

MM. Bishop et Piers, de Montréal, venant faire une visite à St-Hyacinthe en automobile, ont, paraît-il, dépassé la limite de vitesse, dans le beau pays de Rougemont. Pour ce fait, ils ont dû comparaître devant M. le Magistrat Marin, qui leur a octroyé à chacun une amende de dix piastres à part les frais : \$9.00 dans le cas de M. Bishop, et \$16.00 dans le cas de M. Piers.

CETTE CONSPIRATION

La cause en conspiration intentée contre un marchand de cette ville et contre son commis, devait venir le 19 de ce mois, devant M. le Magistrat Marin. Elle a été commencée, mais Mre Kearney, du bureau de MM. Laflamme & Cie, de Montréal, ayant présenté un plaidoyer spécial d'autrefois acquit, l'affaire a été remise au 28 de ce mois, pour donner le temps au sténographe de transcrire la preuve qui avait été faite le 24 avril dernier.

VISITEURS AMERICAINS

M. le Dr. J. A. Girouard, de Lewiston Me., Mlle Marguerite, sa fille, et Mme Sheney, sont à l'Ottawa pour quelques jours.

DANS LES MONTAGNES

Madame S. T. Ducloux passe quelques semaines dans les Montagnes Blanches, à Bethléem, N. H.

DE PASSAGE

M. E. W. Westover, avocat, de Montréal, était ici au commencement de la semaine.

— Mlle Aurore Renière, autrefois du bureau du protonotaire, actuellement employée à la Commission des Liqueurs, à Montréal, était ici, ces jours derniers.

— Nous avons également eu le plaisir de rencontrer MM. Jos Roy, avocat, de Sherbrooke, beau-frère de M. Louis Bourgeois, M. Z. Richer, des Etats-Unis, et M. Gorry, autrefois de cette ville et maintenant de Montréal, où il est à l'emploi de la Brasserie Molson.

UN CHANGEMENT

M. P. J. Mc Nichol, de Montréal, remplace M. W. H. Smart comme gérant de la manufacture de chaussures Ames-Holden Mc Ready.

NOUVEAU DISCIPLE DE THEMIS

M. Miquelon, de Québec, qui vient d'être reçu avocat, était en visite, ces jours derniers, chez L'Hon. Louis Tellier, ancien juge de la Cour Supérieure.

EN FEU

Dimanche dernier, l'automobile d'un étranger qui passait sur le boulevard Girouard a pris feu, et il a fallu appeler la brigade des pompiers. Heureusement, rien de fâcheux ne s'est produit et les chevaux du chef Bourgeois avaient l'air heureux de prendre l'air frais du soir.

AU CANADA

M. Albert Dufour, de Montréal, et Madame Dufour, étaient au Canada, au commencement de la semaine.

ON LE FETE

A l'occasion de ses 39 ans, les amis de M. A. E. Grenier, gendre de M. Charles Péloquin, employé du chemin de fer Canadien National, lui ont fait une surprise et lui ont offert une fort jolie bague.

UNE BELLE VISITE POUR M. LE CURE DE ST-JOSEPH D'YAMASKA

M. l'abbé C. H. Lafontaine, curé de St-Joseph d'Yamaska, avait, dimanche dernier, une visite qui n'est pas très ordinaire.

MM. les abbés Georges C. Cabana, prêtre séculier, Joseph-Noé Cabana, Père Blanc d'Afrique, et Jean-Baptiste Cabana, Oblat de Marie Immaculée, tous trois fils de M. Jos Cabana, de Granby, et frères de quinze autres enfants, dont neuf sont survivants, étaient venus voir leur ancien professeur, dont ils avaient tous trois servi la messe.

Inutile de dire qu'ils ont été reçus par un bon père, et que cette visite a créé la meilleure impression sur notre nouvelle paroisse.

UNE JUBILAIRE

M. Emile Solis, ex-échevin et membre de la commission des écoles de cette ville, avait ces jours derniers la visite de Soeur Marie-Adélaïde, des Soeurs Jésus-Marie, née Emma Solis, qui vient de célébrer ses noces d'or. La distinguée religieuse était accompagnée de Soeur Marie-Ange, de la même communauté.

A LOUER.

7 appartements y compris chambre de bain. Coin St-Simon et Ste-Marguerite.

S'adresser à Jovite Sicotte 35 rue Mondor. Ville. jno

LA CHALEUR DE LETE AFFECTE LE BEBE

Nulle saison de l'année n'est aussi dangereuse que l'été pour les tout petits. La chaleur excessive bouleverse le petit estomac si rapidement qu'à moins d'un prompt remède de prêt, le bébé peut être hors de tout secours humain avant que la mère réalise qu'il est malade. L'été est la saison où la diarrhée, le choléra infantile, la dysenterie et les coliques règnent le plus. N'importe laquelle de ces maladies peut être mortelle si on ne la traite pas promptement. Pendant l'été les Pastilles Baby's Own sont les meilleures amies des mères. Elles règlent les intestins, assainissent l'estomac et conservent le bébé en santé. Les Pastilles sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25 cents la boîte de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

DEFENSE D'AVANCER

A partir de maintenant, je ne me tiendrai plus responsable d'aucune dette contractée à mon nom, à moins d'un écrit signé de ma main.

W. TIERNEY, 131 rue Bourdages, St-Hyacinthe 3f.

— Si le vase n'est pas net, tout ce qu'on y verse s'agrit bientôt.

Horace.



La Première Brasserie au Canada-fondée par Jalon en 1668

BIERES ET PORTER
BOSWELL

CULTURE DE LA CAROTTE

Il ne s'agit pas du légume que nous connaissons tous, mais de l'art de carotter, art dans lequel le soldat a excellé de tout temps : tirer au renard est le but vers lequel tendent toutes les aspirations du troupière, et pour l'atteindre il déploie une habileté incomparable, jointe à une patience que rien ne rebute. Le truc le plus usité consiste à feindre une maladie, à induire le docteur en erreur et à tirer quelques jours d'infirmerie ou d'exemption de service ; le rêve, c'est d'entrer à l'hôpital et d'obtenir une convalescence.

Mais c'est parfois dangereux. Exemple :

Le conseil de guerre du deuxième corps d'armée vient de condamner à six mois de prison un soldat de la deuxième section d'infirmiers accusé "d'avoir occasionné à autrui une maladie ou incapacité de travail personnel en lui administrant volontairement une substance nuisible à la santé."

Un cavalier trouvant les permissions trop courtes, voulait obtenir un congé de convalescence. Il expliqua son cas à cet infirmier qui conçut l'idée ingénieuse de lui insuffler de la poudre de cantharides dans la gorge à l'aide d'un fétu de paille. Une inflammation se déclara, de fausses membranes se produisirent, le docteur crut à une angine, et le cavalier resta huit jours à l'hôpital. L'affection étant bénigne, il n'y eut pas de convalescence. Sans se décourager, le cavalier revint trouver l'infirmier ; nouvelle insufflation de poudre de cantharides, nouvelle angine suivie d'entrée à l'hôpital. Cette deuxième angine parut suspecte au docteur ; il fit une enquête, découvrit le truc, ce qui conduisit son auteur au conseil de guerre et le faux malade aux bataillons d'Afrique.

Autre exemple :

Le dragon Fumerol estimant que les appointements de cavalier de deuxième classe ne sont pas assez rémunérateurs s'ingéniait à rechercher le moyen de se procurer des bénéfices supplémentaires. Il conçut l'heureuse idée d'exploiter la culture de la carotte. A la vue du grand nombre de faux malades qui se rendaient tous les matins à la visite, il se dit qu'il y avait là une clientèle toute prête pour celui qui inventait un nouveau procédé de simulation ; les trucs ordinaires étant trop connus et ouvrant le plus souvent à leurs auteurs les portes de la salle de police plutôt que celles de l'infirmerie.

Après avoir étudié longtemps la question, il se mit à fabriquer des coups de pied. Lorsqu'un camarade voulait se faire porter malade, Fumerol l'étendait sur un lit, lui retirait son pantalon, puis prenant la crosse d'une carabine, il lui frotta une cuisse jusqu'à ce que la peau prit une teinte jaune violacée qui simulait l'ecchymose. Le cavalier remettait son pantalon, descendait dans les écuries, Fumerol levait le pied du cheval, enduisait le dessous du sabot de croton et appuyait fortement de façon à imprimer l'empreinte du fer sur l'étoffe. Cette opération avait lieu le matin ; alors le cavalier se rendait à la visite en boitant, racontait qu'il venait de recevoir un coup de pied, montrait la trace ; généralement le docteur l'exemptait de service ou le portait malade et le tour était joué. Fumerol prenait dix sous et un litre.

Bientôt sa réputation s'étendit et les affaires prospérèrent ; Fumerol buvait du vin, mangeait à la cantine, il engraisait ; cela allait très bien. Il avait le succès modeste et recommandait la discrétion.

Un matin, en ouvrant le courrier, le colonel trouva une lettre du général de division ainsi conçue :

"Mon cher colonel,
"En examinant la situation mé-

"dicale du régiment, je remarque "un nombre considérable de coups de pied.

"Je vous rappelle que je vous ai "recommandé expressément de ré-"former tout cheval rétif ou mé-"chant. A l'intérêt que nous devons "porter à la santé des hommes, s'a-"joute un intérêt économique : un "cheval dangereux peut estropier "un cavalier auquel l'Etat devra "servir une pension de réforme, ou "casser la jambe à un autre che-"val qu'il faudra abattre. Il n'y a "donc aucune raison pour le gar-"der.

"Je vous prie de tenir la main à l'exécution de mes prescriptions et "je vous engage à faire disparaître "dans le plus bref délai tous les "chevaux dangereux du régiment.

"Vous rendrez chaque capitaine "responsable en ce qui concerne son "escadron."

Le colonel fit appeler le major, consulta les registres de l'infirmerie et constata le nombre exagéré de coups de pied.

—Cela n'est pas naturel, dit-il. Il chargea un adjudant de faire une enquête ; le truc fut découvert, il y avait au régiment une fabrique de coups de pied, industrie en plein rapport. Le docteur eut un blâme du colonel pour son peu de perspicacité, et les camarades le plaisantèrent ferme.

Il était furieux !

Fumerol eut le sort de tous les hommes de génie, on le mit en prison.

A quelques jours de là, un bleu qui était de garde d'écurie, en retirant le croton derrière les pieds de la jument Aimable, du 1er escadron, reçut un formidable coup de pied qui l'envoya rouler au milieu de l'écurie. Il se releva péniblement et se traîna à l'infirmerie ; le major terminait sa visite.

Il se présenta en boitant.

—Qu'est-ce qu'il y a ? demanda le docteur.

—Monsieur le major, dit l'infirmier, c'est un nouveau malade ; il n'est pas porté sur le cahier.

—Je viens de recevoir un coup de pied, dit le bleu.

—Ah ! dit le docteur, tu as reçu un coup de pied ?

—Oui, m'sieu le major ; c'est la jument Aimable.

—Le jument Aimable encore.

—Oui, m'sieu le major, là..

—Sur la cuisse ?

—En plein, m'sieu le major, ajouta le bleu en se déboutonnant.

—Et à l'heure de la visite ?

—A l'instant.

—Tourne-toi, dit le major.

Le bleu montra son dos.

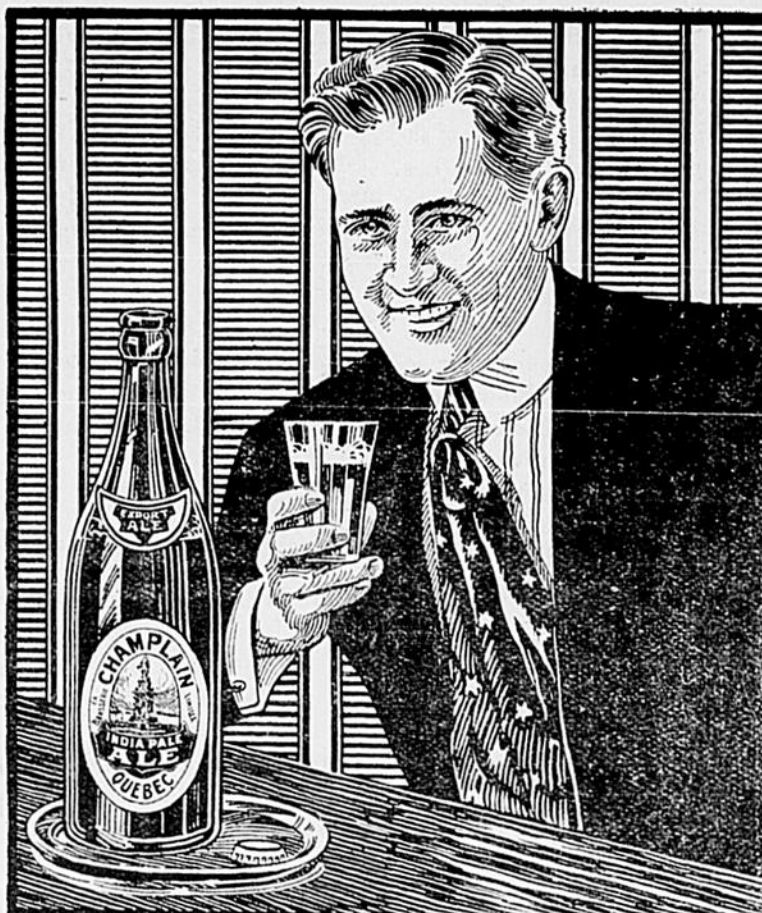
Tiens ! lui dit le docteur, en lui envoyant sa botte quelque part, en voilà un autre, cela t'en fera deux !

Eugène Fourrier.

LES MITES ET LES POUX DES VOLAILLES

(Notes des fermes expérimentales)

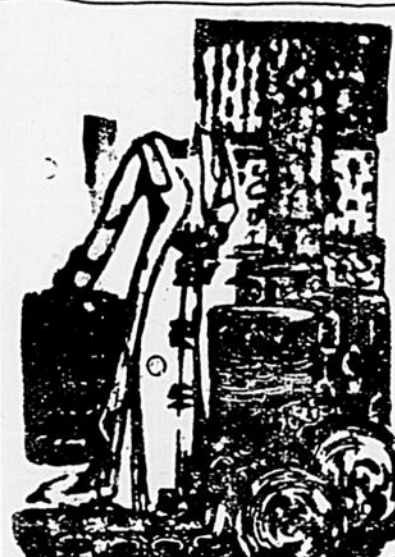
Les parasites externes sont peut-être l'un des plus grands ennemis de l'aviculteur pendant la saison des chaleurs, et de tous ces fléaux qui font souffrir les poules, la mite rouge est de beaucoup la plus terrible. Ces mites ne sont pas rouges comme leur nom le ferait croire ; elles sont grises, et ce n'est que lorsqu'elles sont gorgées de sang qu'elles paraissent rouges. Elles se tiennent cachées pendant le jour dans les fentes du poulailler où elles se multiplient rapidement. Les jeunes mites changent de peau à plusieurs reprises en grossissant, et toutes ces peaux dont elles se sont dépouillées paraissent sous forme d'une poudre blanche sur les juchoirs et le long des fentes du poulailler. Cette poudre blanche est souvent la première indication que l'on ait de la présence des mites. La nuit, dès que les poules sont



**La Bière
CHAMPLAIN
est délicieuse**

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin **BERGERON & SICOTTE**. Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Organdis des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville. Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout-à-fait de la marque "MA-LE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis de tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

grimpées sur leurs juchoirs, les mites sortent de leurs cachettes pour les attaquer. Elles percent leur peau avec leurs machoires en formes d'aiguille et sucent leur sang. Les poules infestées cessent de pondre ou pondent beaucoup moins.

N'attendez pas que les mites soient arrivées pour les combattre. Aux fermes expérimentales fédérales, pendant les chaleurs nous avons l'habitude de peindre ou de tremper les juchoirs et les parties adjacentes toutes les semaines dans une solution de l'un des désinfectants à goudron de charbon ou avec une peinture spéciale que l'on fait en diluant l'un des désinfectants au goudron de charbon ou de l'acide corbolique brut (une partie à quatre parties d'huile de charbon ou d'huile à brûler).

Si les mites ont envahi le poulailler, alors un nettoyage général s'impose. Enlevez toutes les fientes et toute la paille des nids, frottez et enlevez au balai toutes les particules de poussière et brûlez le tout. Frottez les murs au balai, et à l'aide d'un pulvérisateur saturez toutes les fentes du poulailler et tout l'ameublement avec une bonne solution désinfectante.

Quant aux poux, il est beaucoup plus facile de les détruire que de détruire les mites. Il y en a, il est vrai, un grand nombre d'espèces différentes, mais les mêmes moyens conviennent pour tous. Le bain de poussière est le moyen naturel de destruction. On en obtient les meilleurs résultats en y mélangeant un peu de fleur de soufre. Il y a cependant toujours quelques poules dans un poulailler qui refusent de se servir du bain ; il est alors plus sûr de traiter chaque oiseau séparément. A la ferme expérimentale centrale, nous nous servons pour cela d'onguent bleu, on en frotte un peu sous les ailes et au dessous de l'anus pour tuer les poux et tous ceux qui peuvent éclore.

Pour les poules couveuses, servez-vous d'onguent de poussière et de soufre que vous frotterez dans le plumage ; cet onguent tuera non seulement les poux mais aussi les germes des poux dans les oeufs.

Savez-vous que la croix de la cathédrale de Montréal est située à 258 pieds du sol.

CARTES PROFESSIONNELLES

Tel. 682

Dr J. O. POULIOT
Chirurgien Dentiste

Ouvert le soir, les mardis, mercredis et vendredis.

3 rue du Palais - en face du Parc
ST-HYACINTHE

18m '24'

Dr PAUL OSTIGUY

SPECIALISTE

Maladies des YEUX, des OREILLES
du NEZ et de la GORGE

255, rue Sherbrooke Est,

Tel. EST 5684

Montréal.

MORIN & MORIN

Notaires

et

AGENTS d'ASSURANCES

Syndic autorisé en vertu de la loi
des faillites

159 rue Girouard

SAINT-HYACINTHE

René Morin

Henri Morin

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à
St-Hyacinthe tous les vendredis
au No 173 rue Girouard, par
l'Imprimerie Yamaska

ABONNEMENT

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux États-Unis,
par année..... \$1.50

Ailleurs au Canada..... 1.00

3e LE NUMERO

En vente chez MM. St-Jean &
Frères et H. Barré marchands de
journaux.



LIVRE sur les
Maladies des Chênes et
comment on les nourrit
Envoyé gratis par l'auteur
à votre adresse
M. CHAT-CLAYTON, Inc.
125 West 24th Street
New-York, U. S. A.

PACIFIQUE CANADIEN

**ACHETEZ
VOS
BILLETS**

CHEZ

J. E. MORIN,

AGENT TEL 70

23, RUE LAFRANÇOISE

P. S.—Privilege de voyager
par Canadien National jus-
qu'à Montréal et prendre le
Pacifique Canadien ensuite.

Sur demande Monsieur Mo-
rin accompagnera les passa-
gers à Montréal et s'occupera
du transfer, etc.

A VENDRE

Une manufacture de matelas avec moulin à corde, située sur la rue St-Michel, No 81. Bonnes conditions. Affaire très payante. S'adresser à

ROBERT & FRERES,
81 rue St-Michel.

jno.

A VENDRE

Logis de quatre, cinq et six appartements situés sur les rues Cascades et St-Dominique. S'adresser au No 28 rue Bourdages.

jno

Emplacements de 50 pieds de front à vendre sur la rue Girouard. S'adresser à :

MADAME L. B. COUCKE,
368 rue Girouard.

jno

Propriété de M. J. Arthur Séguin de l'autre côté de la rivière. Quinze arpents de terre, verger de 100 pommiers. Bonne maison avec toutes les améliorations modernes, système de chauffage à l'eau chaude, électricité, téléphone. S'adresser à M. J. Arthur Séguin, Tél. 54.

jno

M. Bouchard, ayant acheté un terrain pour se construire une nouvelle résidence, offre en vente la jolie propriété à deux logements qu'il occupe actuellement, à l'angle des rues Girouard et Larocque

Ameublement complet de maison à vendre, à de bonnes conditions. S'adresser à 6 rue Larocque

jno

ANNONCES DIVERSES ATTENTION

J'ai le plaisir d'informer le public que je continuerai à faire les réparations des GRAMOPHONES

AU

No 31 rue LAFRANÇOISE

Satisfaction garantie comme au temps de M. Joseph Bouchard

RENE BOUCHARD

jno

MACHINE A SABLER

M'étant procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier, assurant d'avance, une entière satisfaction

E. A. Gendron, 244 Cascades,

j. n. o.

B. L. WESTER

Achetez toujours tous vos fruits et légumes, tels que : Pommes, Oranges, Citrons, Pamplemousses, Atacas, Raisins, Salade, Celeri, Tomates, Oignons espagnols, etc.

CHEZ

B. L. WESTER

117 CASCADES TEL. 633



Je le proclamerai bien haut
C'est à chaque fois que j'en parle à son voisin que Frank E. John, un homme bien connu de Montréal, nous a écrit la lettre suivante :

"Je viens vous donner un témoignage qui n'a pas été sollicité. Jusqu'ici, j'avais un profond mépris pour tous les remèdes brevetés, en particulier pour les soi-disant liniments. Un jour de l'automne dernier, après avoir passé toute la journée dans la boue, je ressentis de vives douleurs aux jambes et naturellement, en homme dont l'état physique a toujours été parfait, je me plaignais plutôt bruyamment. Ma brave petite femme me dit : 'Je vais te frotter avec du liniment.' 'C'est bon', répondis-je pour lui faire plaisir. 'Ladieu', elle revint avec une bouteille de Minard et se mit à l'oeuvre. Croyez-moi, en quelques minutes la douleur avait disparu et vous pouvez dire bien haut que je fais cet aveu."



**LINIMENT
MINARD**

Comment Purifier le Sang

Comme remède contre la constipation, l'indigestion et les impuretés du sang prenez, aux repas et avant de vous coucher, l'Extrait de Racines, communément appelé le Sirop Curatif de la Mère Ségel. Ce traitement suivi avec soin soulage dans presque tous les cas. N'achetez que le véritable. Chez les pharmaciens.

NAISSANCE

Le 21 juillet, à l'Hôpital St-Joseph, de Trois-Rivières, du mariage de Mlle Berthe Aubin au Dr R. Philie, dentiste à St-Hyacinthe, est née une fillette qui a reçu au baptême les noms de Marie, Madeleine, Thérèse, Yolande.

Nos sincères félicitations à M. le docteur et à Mme R. Philie.

PERSONNEL

Mme C. A. Archambault, de Montréal, passe quelques semaines chez son frère, le Dr L. A. Beaudry.

— Rev. P. G. Proulx et le Rev. P. R. Turgeon s'embarqueront le 23 août prochain sur l'Olympic, de la White Star Dominion, pour un voyage de six mois en Europe.

— Le Rév. Père Lamarche O. P. est de retour de Belgique, où il a passé six mois à faire des études spéciales.

— M. Rodolphe Beaugard, M. Raymond Robinet; M. Louis Robinet; Mme et Mlle Laurette Robinet sont actuellement en visite chez M. Augustin Beaugard. Ils sont tous de Détroit Mich. et ont fait le voyage en automobile.

TOUT LE RAPPORT, RIEN QUE LE RAPPORT

(Suite de 1ère page)

tout ce qui concerne les insuffisances ou les manquements prévus par les experts. Ce sont naturellement les insuffisances ou les manquements qui troubleraient le fonctionnement du système prévu par les experts, mais qui pourraient être corrigés par le jeu de ce système. Si l'on veut bien feuilleter le rapport des experts, on trouvera les nombreux cas qui sont envisagés et les mesures parfois sévères qui peuvent être prises, en vertu de procédures où l'arbitrage figure ou peut être introduit.

Mais une éventualité infiniment plus grave pourrait se présenter. Il pourrait arriver que l'Allemagne renversât tout le système des experts. Ainsi, elle pourrait repousser les décisions arbitrales que les experts ont prévues. Ou bien, elle pourrait user de violence contre les agents du contrôle institué par les experts. Si de pareilles éventualités se réalisaient ce serait la fin de ce règlement consenti que les experts ont été chargés d'élaborer. Ce serait donc, inévitablement, le retour au régime des règlements imposés. Autrement dit, l'on reviendrait à l'application pure et simple du traité, dans tout ce qu'il a de plus rigoureux. Mais ce n'est pas la conférence de Londres qui doit statuer sur de tels manquements, ni quant à la façon de les constater, ni quant à la façon de les réprimer. La conférence est convoquée pour élaborer l'acte de naissance du nouveau système. Elle ne doit pas discuter la manière de constater son décès. Elle affaiblirait d'avance le nouveau régime si elle amoindrait une seule des sanctions qui châtieraient son assassinat. C'est pourquoi nous disons qu'elle doit mettre en oeuvre tout le rapport des experts, mais rien que le rapport des experts.

(Le Temps)

L'AME BELLIQUEUSE DE L'ALLEMAGNE

Suite de la page 2

ront pas construire le matériel d'artillerie absolument indispensable à une armée moderne. Le jour où garismes opiacés, et maintenant é-seldorf, cette solide garantie de paix nous aura définitivement échappé.

Ce jour-là la guerre sera de nouveau à nos portes ! Si pour l'éloigner de nos frontières nous n'avons d'autres armes que "le pacte moral d'une collaboration continue", la France connaîtra une fois de plus les catastrophes de l'invasion.

Ne nous laissons donc pas séduire par le chatouillement de garismes opiacés, et maintenant é-nergiquement vis-à-vis d'une Allemagne impénitente et perfide les positions qui sont le gage suprême de notre sécurité.

Général de Castelnau.
(L'Echo de Paris)

SOUS-PRODUITS DE VIANDE DONNES AUX PORCS DANS LES TREMIERES.

Un certain nombre d'essais conduits aux fermes expérimentales fédérales et complétés en ces dernières années, ont démontré la valeur des suppléments organiques dans l'alimentation des porcs.

Un de ces essais portait sur quatre groupes de porcs Yorkshires. Deux sortes de déchets d'abattoirs commerciaux (tankage) et une moulée commerciale ont été données dans de strémies automatiques, pour compléter la ration de grain et de lait tandis que les autres groupes servaient de témoin, pour déterminer l'avantage qu'il pourrait y avoir à employer ces suppléments, ainsi que la quantité que ces animaux pouvaient consommer.

L'expérience a été commencée le 9 juin et s'est prolongée 90 jours. Il y avait, dans chaque groupe, sept porcs, pesant en moyenne de 44 à 54 livres. La ration pour tous les groupes se composait de deux parties d'avoine moulue et une partie d'orge moulue, une de petit son (gru blanc) une partie de gru rouge (middlings) et trois parties de tourteaux de lin. La moulée a été donnée sous forme de buvée laiteuse, dans des auges. Chaque groupe de porcs a consommé 1710 livres du mélange de grain 3322 livres de lait écrémé. Le groupe No 1 servait de témoin, il n'a pas reçu de sous-produits de viande, tandis que le groupe No 2 a consommé 9.06 pour cent de déchets d'abattoirs No 1 ; le groupe No 2 a consommé 9.06 pour cent de déchets d'abattoirs No 1 ; le groupe No 3, 11.4 pour cent de déchets d'abattoirs No 2, et le groupe 4, 9.06 pour cent de farine de viande.

C'est le groupe No 1 qui a fait l'augmentation de poids la moins cher et la plus économique. Venaient ensuite le groupe qui recevait des déchets d'abattoirs No 1, le groupe recevant des déchets d'abattoirs No 2, et le groupe recevant la farine "Nationale" de viande. L'augmentation moyenne quotidienne de poids par tête a été de 1.03 livre, 1.05 livre, 1.08 livre et 1.09 livre respectivement, tandis que le prix de l'alimentation par livre de gain a été la suivante: 5.23 cents, 5.68 cents, 5.74 cents et 5.89 cents respectivement.

On voit que les animaux qui recevaient des sous-produits de viande ont mieux profité que les autres mais le surplus d'augmentation de poids obtenu n'a pas été suffisant pour couvrir le coût plus élevé de la ration.

Les résultats indiquent en outre qu'il n'est pas économique d'ajouter jusqu'à dix pour cent de sous-produits de viande à une ration bien équilibrée de lait et de farine.

Ces résultats concordent en principe avec ceux des essais précédents. Ils montrent que les suppléments organiques permettent d'obtenir une augmentation de poids plus forte dans une certaine période, et ils montrent également qu'il n'est pas généralement économique d'en donner plus de cinq à six pour cent de la ration de grain.

LE VERITABLE PAYEUR.

par
ROBSON BLACK

Gérant de l'Association Forestière du Canada.

Les forêts sont le synonyme d'emplois. Les arbres signifient le commerce. Les billes constituent la matière première non pas du bois d'oeuvre ou du papier mais des chèques de paye. Il n'est que secondaire que la forêt nous fournisse des poteaux de télégraphe. Il est très important qu'elle nous donne 120,000 ouvriers qui sont les soutiens d'un demi-million de dépendants, et qui distribuent 500 millions de dollars pour maintenir la prospérité du Canada. On ne se préoccuperait guère de la conservation des arbres si ceux-ci ne constituaient pas la substance du travail de l'homme. Le protecteur de la forêt ne verserait pas une seule goutte de sueur pour conserver un mille carré de terrain d'épinette, s'il ne savait pas qu'une vaste industrie quelconque, quelque vile le prospère et des centaines de foyers sont unis aux épinettes par un lien indissoluble.

Nous, les Canadiens, allumons 6,000 feux de forêts par année, dont les neuf dixièmes sont causés par notre négligence, mais ces flambes de prodigalité ne signifient rien s'ils ne nous disaient pas que nous avons mis le feu aux moyens de subsistance de milliers d'hommes. Nous avons tout simplement signé un billet renouvelable que nos enfants et nos petits-enfants devront acquitter. C'est un fait, tout pénible qu'il soit, que dans les circonstances actuelles, où la demande de s'acharne au rendement toujours diminuant de la forêt, on doit payer pour chaque feu de forêt. Chaque mille carré de terrain d'épinette, de pin ou de sapin, sacrifiée dans ces feux de joie annuels, devra être racheté par la prochaine génération, qui devra payer de plus hauts prix pour son bois et son papier, qui sera privée de plusieurs industries, qui recevra moins de revenus publics et qui souffrira d'une décroissance dans sa population.

LES SYMPTOMES DE LA PAUVRETE DU SANG

Se montrent par la pâleur du visage, une sensation de fatigue et l'essoufflement.

Les personnes qui sont pâles, languissantes, avec des palpitations de coeur et l'essoufflement au moindre effort souffrent de sang pauvre et impur. Si elles prennent la résolution de prendre le bon remède pour cela et de continuer ainsi, elles trouveront une santé et une vigueur nouvelles. Le remède auquel on peut toujours se fier sont les Pilules Roses du Dr Williams, avec chaque dose elles améliorent et renforcent le sang et ce sang nouveau signifie la santé et la vigueur. Mme A. Griffiths, Pierson, Man., est l'un des milliers de personnes qui ont éprouvé la valeur de ces pilules. Voici ce qu'elle dit: "Ma santé était tellement épuisée que j'étais presque toujours alitée. Le moindre effort m'essoufflait. Je souffrais de maux de tête et de dos et n'avais pas d'appétit. Je pouvais seulement me traîner dans la maison et trouvais le plus léger travail de ménage presque impossible. J'essayai plusieurs remèdes, mais ils

ne me firent aucun bien. Une amie vint alors me voir et me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Quand j'eus fini la deuxième boîte je m'aperçus qu'elles me faisaient du bien. Après que j'en eus pris quatre autres boîtes, j'étais une femme en santé et tout symptôme de mon mal avait disparu. Il ne serait pas possible pour moi de trop louer ce remède et je le recommande toujours aux personnes épuisées et l'ai vu donner autant de satisfaction dans d'autres cas."

Si vous êtes faibles et épuisés vous pouvez commencer aujourd'hui à avoir une vigueur nouvelle, en prenant les Pilules Roses du Dr Williams vendues par tous les pharmaciens ou envoyées par la poste à 50 cents la boîte, en écrivant à The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

GRAND CHOIX DE Tapis, Prêlarts, Portières et Rideaux

Chez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

A LOUER

Un joli logement de cinq appartements, situé au No 6 rue Viger Pour informations, s'adresser au bureau du Clairon.

CANADA, Province de Québec, District de St-Hyacinthe.

COUR SUPERIEURE

DAME AMANDA LAFLAMME, rentière, du village de St-Denis, district de St-Hyacinthe, veuve de Cléophas Dragon, en son vivant bourgeois, du même lieu Demanderesse

VS

AIMÉ LAPERLE, ci devant de la paroisse de St-Jude, dit district, et maintenant des Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur

Ordre est donné au défendeur de comparaître dans le délai d'un mois.

St-Hyacinthe, 19 juillet 1924

H. A. BEAUREGARD

P. C. S.



Contrat de la Malle

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 26 Août, 1924 pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années six fois par semaine sur la route rurale ST-JEAN-BAPTISTE DE ROUVILLE, LE Route Furale No. 2 à commencer le 1er Janvier, 1925 prochain.

Des avis imprimés, contenant des renseignements détaillés au sujet des conditions du contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de ST-JEAN-BAPTISTE DE ROUVILLE, du Surintendant du District Postal, Montréal et au bureau l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

Bureau du Surintendant du District Postal

J. P. CHILLAS

Surintendant



RHEUMATISME

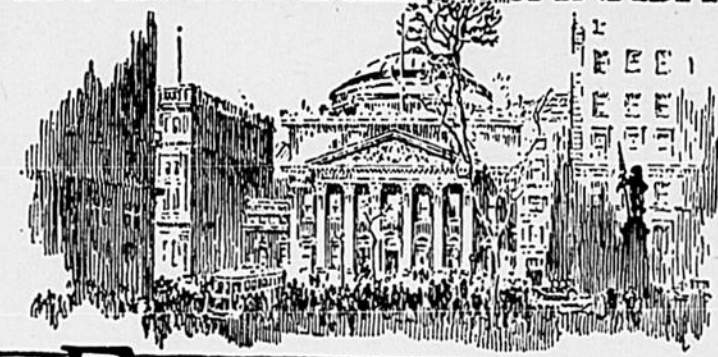
Lumbago, Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liniment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seul remède dont votre grand-père faisait usage. Rien ne peut l'égaliser. En vente partout



Yarmouth, N.E.

HUITIÈME
d'une série de monographies traitant de l'établissement
de la BANQUE DE MONTRÉAL en des endroits impor-
tants du Canada et d'ailleurs.

DANS LES CAPITALES DU CANADA



EN 1867, quand la Confédération posa les assises du Canada moderne, la Banque de Montréal célébrait le cinquantenaire de sa fondation. A cette époque, la Banque était déjà une institution forte et stable, ayant des succursales bien échelonnées à travers le Haut et le Bas-Canada.

Fondée à Montréal, en 1817, la Banque ouvrit des Bureaux à Québec la même année, à York (aujourd'hui Toronto) en 1818, à Ottawa en 1842, à Halifax en 1868, à Winnipeg en 1878, à Regina en 1882, à Victoria en 1891, à Frédéricton en 1899, à Edmonton en 1903 et à Charlottetown en 1907.

Aujourd'hui, la Banque a plus de 550 succursales en Canada et des Bureaux à New York, Chicago, San Francisco, Spokane, Londres, Paris et Mexico.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée depuis plus de 100 ans

L'Actif total dépasse \$650,000,000

A MOINS D'UNE AMELIORATION DANS LE COMMERCE DU CIMENT LES MANUFACTURIERS SERONT FORCES DE FERMER LEURS USINES

Pour faire face à la situation les manufacturiers ont fait une grosse réduction dans le prix du ciment. Il nous fait plaisir de vous donner l'avantage de cette réduction. C'est le bon temps de placer votre commande.

S. BOURGEOIS & CIE INC.

RUE ST-SIMON.

PEINTURES MARTIN-SENGOUR VERNIS PRATT-LAMBERT INC
PLATRE ALBERT PAPIER PAROÏD
LAVEUSES ELECTRIQUES "UNIVERSAL"

PAINKILLER

PERRY DAVIS

CONTRE

Crampes - Entorses - Frissons.

THEATRE CORONA

VENDREDI ET SAMEDI, 25 ET 26 JUILLET

Mary Philbin, David Bulter et Phyllis Haver

ET

1000 Beautés Américaines

DANS

LE TEMPLE de VENUS

Un Spectacle Véritablement Grand

LE FILM D'AMOUR PAR EXCELLENCE

Un film qui a coûté énormément cher.

GAZETTE illustrée, COMEDIE et 8ième épisode de WILLIAM DESMOND dans

LE FANTOME DE LA FORTUNE

DIMANCHE ET LUNDI, 27 ET 28 JUILLET

Florence Vidor, Monte Blue, Harry Myers, Marie Prevost, etc.

DANS

Le Cercle du Mariage

(8 ROULEAUX)

Un drame d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Une Attraction de Luxe.

GAZETTE illustrée, COMEDIE, et 9ième épisode de

LA VOIE DE L'OREGON